

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Délégués REGIONS présents : AUVERGNE RHONE ALPES (Pierre Ardore, Frédéric Barry, Eric Girard, Evelyne Glaize, Josette Luquet, Xavier Mouronville, **BOURGOGNE FRANCHE COMTE** (Gilles Collin, Marie-Antoinette De Grandis, Christian Laforest, Claude Leclair, Vincent Marichy **BRETAGNE** (Gisèle David, Daniel Pujols, Michel Rogue, Marie-Pierre Rogue) **CENTRE VAL DE LOIRE** (Valérie Caillot, Emmanuel Gaida, Loïc Paul, Claude Roland, Patrick Viel) **GRAND EST** (Julien Blatecky, Lionel Cellier, Maryline Fey, Erwann Huber) **GUADELOUPE** (Philippe Faure) **HAUTS DE FRANCE** (Jean-Paul Baugnon, Philippe Bouclet, Régis Fagart, Valérie Lenglet, Sophie Nevers) **ILE DE France** (Yvette Doussot, Jacques Garcia, Gilbert Havel, Jany-Laure Kalfleiche, Maurice Langry, Karine Poulard, Valérie Poupard) **MARTINIQUE** (Marie-Laure Comte) **NORMANDIE** (Chantal Aumersier, Christophe Carrano, Hugues Chretien, Sylvère Garnier, Gérard Legoupil) **NOUVELLE AQUITAINE** (Patrick Bouton, Franck Goubeau, Patrick Nourisson, Edith Stalter) **OCCITANIE** (Didier Rami) **PAYS DE LA LOIRE** (Nathalie Becu, Bernard Brangier, Christophe Gerardin, Bernard Herculon, Hervé Matras) **PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** (Michel Allègre, Myriam Schoof, Stéphane Valette). **REUNION** (Odile Valour)

Délégués DEPARTEMENTS présents : AIN (Bourhane Joui) AISNE (Didier Barras) ALLIER (Alain Cauchy), ALPES MARITIMES (Eric Buthiaux) AVEYRON (Bernard Barascud) BAS RHIN (Anaïs Romanet) CALVADOS (Ludovic Bouet) CHARENTE (Robin Chevalier), CHARENTE MARITIME (Valérie Gaborit), CHER (Nathalie Dupont), CORREZE (Eric Delannoy), COTE D'ARMOR (Armelle Scavennec) COTE D'OR (Hervé Toggwiler) DEUX SEVRES (Nadine Sechet) DOUBS (Yves Poulet) DROME (Régis Dubois), ESSONNE (Alexandre Debrenne), EURE ET LOIR (Laurent Descottes) FINISTERE (Frédéric Michel), HAUT-RHIN (Yvette Corniaux) HAUTE LOIRE (Michel Perrin) HAUTE SAVOIE (Clément Estran) HAUTS DE SEINE (Daniel Rechaussat) HERAULT (Jackie Racinais), ILLE ET VILAINE (Stephan Palaric), INDRE (Stéphane Dubreuil), INDRE ET LOIRE (Francis Baillargeaux) ISERE (Guy-Hervé Savornin , LOIR ET CHER (Cindy Hamon), LOIRE (Paul Phillit) LOIRET (Philippe Mareschal) LOT (Lan Despeyroux), MANCHE (Josiane Gibert), MARNE (Gérard Brissaud), MEURTHE ET MOSELLE (Caroline Imbert), MORBIHAN (Julien Guinchen), MOSELLE (Pierre Bauler) NORD (Marc Martel) OISE (Marcelle Besace), ORNE (Jean-François Giraud) PUY-DE-DOME (Thierry Roche), - PYRENEES ORIENTALES (Lionel Leloir), RHONE (Joel Baffie) SEINE ET MARNE (Lomri M'Lik) SEINE MARITIME (Robert Blot) VAL DE MARNE (Philippe Beranger) VAL D'OISE (Didier Muller) VAR (Marcel Albert) VAUCLUSE (Bruno Demay) VIENNE (Philippe Frene), YVELINES (Vincent Coppola)

Représentants inscrits : 112 délégués, 7628 voix
Non représentés et ou délégués absents : 6 délégués 394 pour voix
Soit : 7234 voix représentées sur 9620 disponibles.
Le quorum est fixé à 6413 voix.
Les votes électroniques ont été organisés via la plateforme V8TE.

L'assemblée peut donc délibérer valablement.

Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Responsables Arbitres de Région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral et site web fédéral	Rapporteurs : Benoît Ravier & Dominique Ohlmann Date de remise : 19/09/2022 Date de diffusion : 20/09/2022
---	---

La Fédération Française de Tir à l'Arc a tenu son assemblée générale le samedi 26 mars 2022 au Novotel de Charenton-le-Pont.

Le nombre de voix représentées est de 7234 sur 9620 voix ; le quorum étant atteint l'assemblée peut donc valablement délibérer pour toutes les motions.¹

L'assemblée est déclarée ouverte à 09h30.

¹ Le quorum a été réalisé par un vote fictif par le logiciel de vote en ligne permettant de désigner les présents et le nombre de voix

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Ordre du jour

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY	2
2. Intervention de la Présidente du CNOSF, Brigitte HENRIQUES.....	4
3. Validation de la circulaire n°603 – AG 2021 – Motion 1	5
4. Rapport moral présenté par le secrétaire général	5
5. Rapport financier présenté par le trésorier général.....	11
6. Rapport du commissaire au compte	13
7. Approbation des comptes et Quitus au trésorier – Motion 2.....	16
8. Affectation du résultat – Motion 3	16
9. Vote du montant de la cotisation annuelle 2023 – Motion 4	16
10. Vote du montant des licences 2023 – Motion 5.....	17
11. Budget 2022 – Motion 6	18
12. Election partielle : poste vacant au comité directeur.....	19
13. Intervention du directeur technique national	19
14. Présentation de la coupe du monde	21
15. Trophées « soutien communal »	23
16. Trophées du plus beau Jeu d'Arc.....	23
17. Honorons nos dirigeants	23
18. Divers	24
19. Clôture de l'assemblée générale	24

Annexes

Bilan & compte de résultats - Budget prévisionnel

Les débats

Le président ouvre l'assemblée générale.

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY

En ouverture, le Président salue et souhaite la bienvenue aux :

- Les délégués représentant les clubs,
- Les Président(e)s de clubs
- Les Président(e)s des instances déconcentrées
- Les membres du comité directeur de la fédération
- Les membres de la direction technique nationale et du personnel fédéral
- Les membres de la commission de surveillance des opérations électorales

Le Président excuse Madame Roxana MARACINEANU (Ministre déléguée aux sports).

Il accueille et remercie de sa présence Madame Brigitte HENRIQUES, Présidente du comité national olympique et sportif français (CNOSF).²

Le Président souhaite commencer cette assemblée générale par un moment de recueillement pour tous ceux qui nous ont quitté cette année et pour M. Jean-Jacques BECQUET, le Vice-Président de la fédération décédé il y a trois semaines.

L'assemblée générale se recueille.

² Voir l'intervention au point 2

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Le Président est très heureux de pouvoir renouer avec une assemblée générale en présentiel après deux ans à distance. Dans son discours d'ouverture il indique que nous retrouvons un fonctionnement proche de la normalité et il souligne que la crise sanitaire nous a contraints à faire évoluer notre fonctionnement et les outils à disposition.

« Etant toujours positif, je suis persuadé que nous allons en conserver les bonnes pratiques, progresser, faire évoluer nos méthodologies, proposer de nouveaux services à nos adhérents. Je vous remercie, présidents des clubs et des comités pour votre adaptabilité. C'est un mot très souvent utilisé depuis deux ans et les clubs ont su en fonction des possibilités qui leur ont été offertes d'accueillir vos adhérents. Vous avez démontré le dynamisme de la fédération en proposant et en relayant les actions fédérales pour maintenir de l'activité dans les clubs puis pour faire revenir les licenciés. Dans ce travail, j'associe naturellement les cadres techniques et le personnel fédéral.

Notre secrétaire général vous relatera dans son rapport cette année si particulière.

Un chiffre sur les effectifs actuels puisque nous sommes plus de 65000 licenciés et qu'on est sur un dépassement des estimations que nous avions projetées sur la reprise de l'activité. Ainsi, nous espérons en deux saisons pouvoir revenir sur les niveaux d'avant crise.

Après les élections du comité directeur de décembre 2020, le projet fédéral s'est mis en place mais avec le rythme souhaité avec la cohabitation du Covid-19. Nos élus travaillent ensemble et cela nous le devons à l'état d'esprit de toutes et tous. De grands chantiers sont en cours comme celui de l'évolution de nos textes, sujet de la réunion des présidents d'hier. La société évolue et le sport fédéré se doit de le faire au risque de péricliter. Il ne faut pas être dans une position d'attente mais bien démarcher les pratiquants et offrir de nouveaux services comme le paiement dématérialisé de la licence et de l'adhésion. Cette démarche est valable pour tous les sports fédérés.

Nous sommes dans une période électorale et nous aurions aimé parler de sport autrement qu'à travers des projets de textes législatifs même s'ils s'avèrent nécessaires. Nous aurions aimé entendre les projets sports post-2024, parler d'une société sportive, une reconnaissance du statut de bénévole qui œuvrent dans les territoires. Restons attentifs et portons tout notre poids sur les prochaines échéances électorales.

Le sport n'existe pas que par les médailles. C'est un aspect fondamental de notre société.

Si nous avons été frustrés de ne pas pratiquer, voir nos structures fermées, les athlètes nous ont fait rêver. Ils se sont entraînés sous bulle sanitaire parfois dans des conditions difficiles. L'objectif des Jeux Olympiques, une médaille, n'a pas été atteint. C'est la réalité du sport et du haut-niveau. Tout peut se jouer à quelques millimètres. N'oublions pas leurs résultats, des Europe aux mondiaux, des jeunes aux adultes, du tir olympique aux parcours. Les résultats prometteurs nous permettent de mettre en place le projet « Perf 2024 » que notre directeur technique national vous présentera dans la journée.

2021 a été aussi la première année de la manche européenne de la coupe du monde. Le contexte sanitaire nous a bridé avec un évènement en bulle sanitaire. Cette année, nous ferons le projet initial avec des finales au château de Vincennes et nous vous attendons nombreux les 25 et 26 juin prochain pour les finales. Il faut démontrer que le tir à l'arc est présent dans les tribunes.

Rappelons qu'en 2024 pour les Jeux Olympiques et paralympiques nous bénéficierons d'un superbe écrin aux invalides et de ce point de vue-là, le tir à l'arc a de la chance.

Je ne peux évoquer l'année 2021 sans nous projeter vers 2024 avec les Jeux Olympiques et Paralympiques à la maison. Capitalisons pour nos bénévoles, notre développement. Pour démontrer le pouvoir du sport dans notre société capable d'emmener les foules dans la joie et le bonheur. C'est déjà demain : prenons nos places et construisons notre héritage. On parle beaucoup d'héritage pour 2024 mais il dépendra des actions fédérales. On ne peut pas tout attendre du comité d'organisation. A nous de se prendre en main.

Je terminerai par vous renouveler mes remerciements pour votre engagement et votre passion. Merci ».

Le Président laisse la parole à Madame Brigitte HENRIQUES, Présidente du CNOSF.

Il rappelle le déroulement de l'assemblée générale et son ordre du jour.

Il laisse ensuite le directeur administratif présenter les modalités du vote électronique.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

2. Intervention de la Présidente du CNOSF, Brigitte HENRIQUES

« Bonjour à toutes et à tous,

C'est un immense plaisir pour moi d'être avec vous ce matin. Venir dans les assemblées générales des fédérations c'est venir prendre une bonne dose d'oxygène, de force. Le sport ça ne se passe pas que dans les bureaux à Paris mais bien sur le terrain. Quand je viens vous voir, j'ai le sentiment de venir sur ce terrain afin de vous écouter, de prendre connaissance des idées et de des propositions que vous faites. Être présente ce matin, c'est également vous remercier pour l'investissement qui est le vôtre au quotidien, votre engagement pour le sport. En effet, sans vous le sport ne serait pas ce qu'il serait et on sait bien que pour nos clubs c'est important d'avoir des hommes et des femmes aussi investis quand on voit combien c'est prenant mais aussi passionnant.

Je voulais aussi vous féliciter parce que les archers français ont remporté l'année dernière – si je ne me trompe pas – 20 médailles sur différents championnats. C'est de bon augure pour la suite avec notamment trois titres mondiaux chez les jeunes, deux titres européens chez les séniors, une belle médaille de bronze sur les derniers championnats du monde par équipe en arc classique femme et je dois vous féliciter collectivement pour ces performances.

Comme l'a dit Jean-Michel CLEROY, nous sommes en pleine campagne présidentielle et nous avons passé de longues semaines à débattre sur la proposition de loi sport. Par exemple, que l'on soit pour la parité c'est une excellente chose. Pour autant, vouloir atteindre la parité en 2028 pour nos organes décentralisés dans les régions c'est viser, pour moi, une parité qui n'est pas réelle. Je crois que c'est du devoir du CNOSF d'être là pour accompagner les fédérations. Actuellement, il manque 300 femmes au niveau national pour atteindre la parité en 2024 et 3000 pour arriver à la parité au niveau régional. Le CNOSF est également présent pour vous accompagner sur les toutes modifications statutaires qui pourront découler de cette loi sport comme la limitation des mandats. C'est là encore un sujet sur lequel nous nous sommes battus pour faire en sorte que la disposition ne soit pas étendue aux Régions. Désormais, nous attendons les décrets d'application et nous espérons qu'ils sortent rapidement pour que nous puissions nous organiser.

Pour revenir sur la campagne présidentielle, il y a bien quelques lignes dans les différents programmes des candidats mais est-ce suffisant pour faire changer la place du sport dans notre société et surtout lui apporter ce dont elle a besoin ? Ne serait-ce pas le sport, le meilleur levier pour rendre notre société meilleure que ce soit en termes d'éducation, de rapport à l'autorité, de citoyenneté, de santé ? Aujourd'hui, nos jeunes ont perdu 25% de leur capacité physique en l'espace de quarante ans. La sédentarité est une bombe à retardement. Plus que jamais, je crois qu'avec les Jeux Olympiques et Paralympiques nous avons une fenêtre de tir. On a reçu, il est vrai que trois candidats à la présidentielle au CNOSF, pour parler de sport mais nous sommes présents pour peser sur cette campagne.

Avec 65000 licenciés et une courbe qui remonte, je m'en réjouis, pour votre fédération, cela traduit la volonté collective de tous les acteurs de terrain de relancer le tir à l'arc. De son côté, le CNOSF a pesé pour dégager avec l'ANS une enveloppe de 6 millions d'€ pour participer à la relance de l'activité et récupérer 2 millions d'€ du dispositif passport non utilisés pour le réinjecter dans un fonds de compensation à destination des fédérations.

Pour conclure, cela fait 100 ans que nous attendons cet événement. Avec les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 nous devons assurer un héritage fort. L'évènement consistera à performer, à faire rayonner la France, à montrer l'engouement de tout le mouvement sportif y compris nos clubs et nos licenciés. Pour cela je suis très attentive aux dispositions du programme volontaire, au choix qui seront fait sur la billetterie pour que le mouvement sportif soit considéré comme une partie prenante de cette organisation. L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques sera cette culture sportive que l'on doit inculquer de l'école primaire jusqu'à l'université. C'est un travail engagé avec le ministère de l'éducation nationale pour voir comment les écoles et les clubs sportifs peuvent davantage collaborer. L'héritage c'est aussi l'académie Paris 2024 qui sera justement le centre du bénévolat et de l'arbitrage dont le CNOSF héritera après les jeux pour valoriser, aider les bénévoles, faire en sorte qu'ils aient de la reconnaissance de validation d'acquis et qu'ils obtiennent un statut. Enfin, je suis très engagé autour d'un club des supporters qui contribuera à soutenir nos athlètes, vos archers, dans leurs performances.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale ».

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

3. Validation de la circulaire n° 603 – AG 2021 – Motion 1

Le secrétaire général demande à l'assemblée de bien vouloir passer à la motion 1 pour valider le procès-verbal de l'assemblée générale 2021.

Motion 1.

Objet : Approbation procès-verbal n° 603– AG 2021

Aucune remarque n'étant parvenue, l'assemblée générale valide le rapport de l'assemblée générale ordinaire 2021 diffusé sous le procès-verbal n° 603.

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 1 :

Oui	6998
Non	172
Abstention	76

4. Rapport moral présenté par le secrétaire général

L'année 2021 a été marquée par les suites de la situation sanitaire mondiale. Nous nous devons, cette année encore, remercier toute la famille du tir à l'arc pour sa patience, son sens de ses responsabilités, et surtout de sa capacité à s'adapter et à se relever dès que cela est possible.

La fédération a essayé d'accompagner au mieux les activités locales notamment au travers du plan de relance mis en place en cours d'année.

Le choix a été fait de concentrer l'action fédérale autour de deux axes :

- un axe de la reprise au sortir de la crise de la Covid en privilégiant la reprise de l'activité et d'actions ;
- un axe autour de la rentrée sportive pour fidéliser nos licenciés et inciter d'anciens archers à se relicencier ou à séduire de nouveaux pratiquants.

La mise en œuvre de ces principes se retrouve dans les prochains sujets évoqués dans ce rapport moral commission par commission.

Notons toutefois le succès d'une action tournée vers le plus grand nombre, l'opération "Badges et flèches qui a permis la distribution de 4159 Plumes et flèches de progression dans plus de 150 clubs, et 5119 badges dans 16 régions.

Les effectifs en fin de saison sportive (au 31 Août 2021)

Type de Licence / ATP		2020			2021			Ecart en %	
		F	H	Tot	F	H	Tot		
ADULTE	Pas de pratique	701	725	1426	664	682	1346	94,4%	79,9%
	Pratique en club	2482	5388	7870	2005	4117	6122	77,8%	
	Pratique en compétition	8967	24271	33238	7158	19294	26452	79,6%	
	Convention FFSU	5	8	13	5	7	12	63,2%	
	Convention Handi FFH	68	232	300	57	118	175	52,7%	
	Convention Handi FFSA	67	221	288	40	157	197	59,5%	
	Découverte	129	274	403	229	346	575	130,4%	
JEUNE	FFTA	8379	15392	23771	6718	11690	18408	77,4%	78,4%
	Convention UNSS	24	37	61	17	31	48	78,7%	
	Convention FFSU	1	5	6	-	-	-	0,0%	
	Convention Handi FFH	13	19	32	6	13	19	61,3%	
	Convention Handi FFSA	9	34	43	7	27	34	81%	

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

	Découverte	4	10	14	135	175	310	319,6%	
POUSSIN	FFTA	1400	3302	4702	1035	2433	3468	73,8%	75,3%
	Découverte	8	16	24	36	65	101	265,8%	
SOUS TOTAL LICENCES		22257	49934	72191	18125	39232	57357	79,4%	
ATP	Run-Archery	3	2	5	4	10	14	NS	NS
ATP	Sport sur ordonnance	0	2	2	1	2	3	NS	
SOUS TOTAL ATP		3	4	7	5	12	17	NS	
TOTAL LICENCES / ATP		22257	49934	72191	18125	39232	57357	79,4%	

- Le nombre de clubs affiliés : 1615 (contre 1634 en 2020)
- L'effectif moyen par club : 35,5 licenciés (contre 44,18 en 2020)

Arbitrage

La CNA propose désormais un cadre pour guider les PCRA et harmoniser le contenu des formations continues régionales. Par ailleurs elle poursuit les travaux d'élaboration d'un « guide de l'arbitrage » sur le modèle du document international. Les travaux ont également débuté pour redynamiser la filière des jeunes arbitres et leur recrutement.

Situation sanitaire oblige, comme toute l'activité fédérale, les arbitrages, formations et examens ont subi beaucoup de fluctuations et de report.

L'effectif en fin d'année est le suivant :

- Jeunes Arbitres :
 - 7 filles,
 - 14 garçons
 - Soit un total de 21 jeunes officiels
- Arbitres fédéraux
 - 333 Femmes,
 - 939 hommes
 - Soit un total de 1 272 arbitres

Le contingent des arbitres continentaux et internationaux est resté stable, avec 5 hommes en cours d'activité.

Para-tir à l'arc

En attendant la décision de délégation ministérielle, des groupes de projets ont été créés au sein du Comité Para-tir à l'arc pour anticiper la transition, si elle doit avoir lieu, et dans tous les cas de soutenir au mieux la pratique de la personne en situation de handicap : état des lieux, adaptation de la base informatique, formation de classificateurs, poursuite des interventions sur les formations de cadres et d'arbitres.

Il y a désormais deux classificateurs de plus sur le territoire national.

L'état des lieux a fait notamment ressortir le ressenti des clubs sur un besoin de formation de leur encadrement technique.

Pratiques innovantes et veille

Le comité poursuit l'édition de fiches d'animations.

Un contact a été pris avec la World Archery (Chris Wells) pour suivre les évolutions éventuelles dans le E-Sport.

Le suivi de la préparation du Festiv'arc a également été confiée au comité qui travaille activement pour que la manifestation ait lieu en juin 2022 à Orléans.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Concernant la veille sur la pratique 3D indoor, elle se poursuit. Depuis fin d'année, un sous-groupe du comité en collaboration avec les commissions Parcours et Run-Archery réfléchit à une déclinaison plus dynamique et spectaculaire ouverte vers des publics de loisir et basée sur les fondamentaux des disciplines de parcours.

Valorisation du bénévolat :

Cette année nous avons enregistré 109 demandes, le comité a validé 105 médailles :

Seules 4 demandes n'ont pas été validées essentiellement parce que les conditions d'attribution ne sont pas respectées. Il y a encore des dossiers où la partie services rendus est à peine renseignée et nous rappelons à l'occasion de cette assemblée générale le fait d'être président ou trésorier sans donner d'autres explications ne suffit pas.

	Or	Argent	Bronze
Dirigeant	4	12	44
Arbitre	2	6	13
Entraîneur		3	21

La médaille du bénévole : les demandes nous sont parvenues directement des clubs comme précisé sur le formulaire de candidature. Douze demandes ont été enregistrées et l'une d'elle a été refusée car le candidat a une fonction de dirigeant.

Sport Santé

Le Comité a principalement travaillé sur la formation des cadres pour la pratique sur ordonnance.

Outre-Mer

La nouvelle composition de la commission a permis l'ajustement plus rapide et efficace des actions fédérales au regard des particularités ultramarine.

Des formations sont en cours ou envisagées notamment une formation d'arbitres en Guyane.

Commissions sportives

Si 2021 a été pour partie une deuxième année d'adaptation aux conditions et réglementations sanitaires, elle a été l'occasion d'une reprise parcellaire et très variée en fonction des régions. La perte d'effectif ou de motivation des bénévoles, ajouté à des décisions locales d'interdiction d'utilisation des structures ou des autorisations sous conditions, ont occasionné de nombreuses annulations.

La fédération a admis une plus grande flexibilité en cette période pour accompagner au mieux les clubs et limiter les conséquences administratives et financières pour la partie de gestion fédérale.

L'année 2021 aura été marquée par une modification des méthodes de travail avec plus de groupes transversaux composés de toutes les commissions sportives, de la CNA et du comité des Athlètes sur des sujets impactant pour tous.

- **COMMISSION CIBLES**

La commission a fait une relecture globale de la réglementation. Des challenges ont été proposés pour palier au chamboulement du calendrier traditionnel. Les compétitions de filières par équipes de clubs ont également été aménagées en fonction des possibilités.

- **COMMISSION PARCOURS**

La commission a proposé une modification du règlement pour mieux harmoniser les règles du Tir Nature et du Parcours 3D. Le Longbow a été intégré au championnat de France de Tir en Campagne. Le championnat de France Tir Nature a été remplacé par un Trophée.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

• **COMMISSION RUN-ARCHERY**

La commission a adapté le calendrier du Run-Archery Tour 2021. Une réflexion est menée pour la création d'un championnat de France dans les années à venir.

Le cycle de formation des entraîneurs a débuté à Vittel, il est prévu en sessions en ligne et deux weekends en présentiel. Le règlement du Run-Archery Kid pour la pratique des moins de 15 ans a été élaboré pour être disponible dès 2022.

La discipline a bénéficié d'une aide du ministère suite à un appel à projet dans le cadre des échanges internationaux d'expertise, ce qui a permis de commander à IANSEO le développement d'un logiciel de gestion des compétitions (inscriptions / résultats).

Commission structuration

Après de nombreux reports, la première campagne des labels est terminée avec 291 demandes et 253 clubs labellisés. Ces chiffres sont conformes aux autres années voir légèrement supérieurs.

Il a été nécessaire de faire des ajustements et une compilation des données en raison des modifications de critères pour cause de covid, le rattrapage de clubs ayant rempli toutes les demandes de certifications et label sans envoi définitif.

De nouveaux outils ont été mis en place pour la campagne débutant en fin d'année. Un tutoriel vidéo a été créé pour aider les clubs et référents dans la saisie des données concernant la demande de certification et de label.

Equipements

Six créations d'équipements subventionnées étaient en cours ou réalisées pour un montant total d'aide fédérale de 55 000, 00 euros.

Formation

Les formations professionnelles

- Pas de nouveaux titulaires du diplôme d'Etat (DE)
- 62 diplômés au certificat de qualification professionnelle (CQP) animateur Tir à l'Arc
- 11 candidats sont inscrits en formation CQP Technicien Sportif de Tir à l'Arc (formation prolongée sur la saison 2022)

Les formations fédérales

- 301 diplômés ont suivi une formation continue
- 121 diplômés « Entraîneur Fédéral »
- 195 assistants entraîneurs

Evolution de l'offre d'encadrement :

Un groupe de travail a été mis en place pour étudier les besoins des clubs, au travers notamment d'une enquête. Cette dernière a confirmé qu'un niveau « encadrement dans le club » est à proposer, avec une formation allégée et sans contrainte d'accès, pour l'encadrement des débutants et des archers de loisir.

Tir à l'arc en milieu scolaire

La FFTA a signé la convention cadre "Education nationale, UNSS, USEP, FFTA" le 22/09/2021.

- UNSS : les formations d'enseignants sont relancées au niveau national et académique voire départemental. Un document permettant aux clubs de se rapprocher de l'UNSS est en cours d'élaboration.
- USEP : la commission mixte nationale (nouvelle composition côté USEP) s'est réunie pour se « remettre » d'accord sur le projet commun et reprogrammer des tests, programmer des formations d'enseignants.
- FFSU : Carole FERRIOU intègre la commission mixte nationale pour compléter la représentation fédérale avec Evelyne GLAIZE qui y était déjà comme référente.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Travaux sur la gouvernance

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur une refonte des statuts et règlements intérieurs de la fédération. Plus qu'un toilettage, il s'agit de reprendre les points de la gouvernance pour les mettre en adéquation avec l'époque et en relation avec les évolutions législatives.

Le groupe fera des présentations et des réunions d'échanges avec les représentants des organes déconcentrés durant la période des travaux.

La proposition de nouveaux statuts devrait intervenir, dans l'idéal, pour l'Assemblée Générale 2023.

La communication fédérale

- **SUPPORTS DIGITAUX**

258 articles et actualités (+43%) ont été publiés sur le site www.ffta.fr

Si le nombre d'utilisateurs est en baisse (-5,8%) le nombre de pages vues est lui en hausse (+16,8%).

Les réseaux sociaux en forte progression. Tous réseaux confondus, on note une progression de +12%.

- **NEWSLETTERS**

Les Newsletters Licenciés sont publiées régulièrement toutes les deux semaines et les newsletter clubs tous les mois.

- **PRODUCTION D'IMAGES VIDEOS et TV**

Des événements ont été produits et diffusés sur la chaîne Youtube FFTA TV :

- Le tournoi de Nîmes (également diffusé en direct sur Sport en France avec une coproduction FFTA – CNOSF – Sport en France)
- Deux championnats de France : Les finales de la D1 (également diffusés sur Sport en France durant l'été) et les championnats de France TAE Jeunes – ont été produits et diffusés.

La chaîne L'Équipe a retransmis dans le cadre de son émission l'Arena, les matchs des archers français du TQO d'Antalya et des championnats d'Europe ainsi que du TQO par équipe de Paris.

Sport en France a diffusé le TQO par équipe de Paris et les deux journées de finales de la Coupe du Monde à Paris.

- **CAMPAGNE DE RENTREE**

La campagne de la rentrée 2021/22 a été axée sur le retour des licenciés dans les clubs.

Le message "J'aime le tir à l'arc, j'aime mon club" était relayé par des archers de haut-niveau des différentes disciplines.

- **REVUE FEDERALE**

Le numéro annuel du bilan de l'année 2021 a été finalisé en mars 2022 tiré à 3400 exemplaires. Il a été acheminé dans les clubs à raison de 1 exemplaire pour les clubs de moins de 40 licenciés, de 2 exemplaires pour les clubs de 40 à 79 licenciés et de 3 exemplaires pour les clubs de 80 licenciés et plus.

Le magazine est également disponible en version digitale sur le site fédéral et a été diffusé aux licenciés via une newsletter.

Coupe du Monde

Vécue "sous cloche", plus précisément en système de "bulle sanitaire" la première édition de cette coupe du Monde a montré le savoir-faire de la fédération en termes d'organisation de grands événements.

A la demande de la fédération Internationale la France a également organisé le dernier tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

Ces deux compétitions ont réuni :

- **Tournoi de Qualification Olympique**

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

- 75 NATIONS
- 287 ATHLETES
- 122 OFFICIELS

- **Coupe du Monde Hunday**
 - 63 NATIONS
 - 418 ATHLETES
 - 153 OFFICIELS

Nous remercions les 123 BENEVOLES qui ont œuvré dans le cadre des deux évènements.

Pendant la compétition 2106 tests antigéniques et 2490 tests PCR ont été réalisés pour 0 cas positifs confirmés.

Le personnel fédéral

2021 a été une année marquée par de nombreux mouvements de personnel :

- Arrivée de Lucy SINCERE au 05/07/2021 (remplacement de Manchicaa PUVITHASAN en congé parental) pour l'accueil et la gestion de la boutique (CDD).
- Embauche de Nathalie PLOMION pour la période du PSF de mai à juin 2021 (CDD).
- Reconduction CDD Rémi COLLIN pour un an le 01/09/2021 Assistant INSEP.
- Embauche en CDI de Paul LAMY suite à son contrat de professionnalisation au 13/09/2021 en tant que chargé d'organisations événementielles et référent RSE.
- Arrivée de Alexis LAURENT GONNET en apprentissage (service communication) le 11/10/2021 (CDD).
- Arrivée de Morgane KERRENEUR en CDD (un an) au 01/12/2021 Chargée de mission emploi (enquête et stratégie emploi).
- Départ de Magali COURTOIS au 31/12/2021.

Résultats internationaux

La participation aux Jeux Olympiques de Tokyo, après des qualifications sur le fil n'a pas apporté pleine satisfaction dans les résultats. Nous remercions nos archers qui ont représenté la France après une période complexe pour tous dans leur préparation :

- Chez les femmes : Lisa BARBELIN
- Chez les Hommes : Thomas CHIRAULT, Pierre PLIHON, Jean-Charles VALLADONT.

Le Directeur Technique National a annoncé en fin d'année des mesures nouvelles à prendre dans l'organisation du staff pour préparer les Jeux de Paris 2024.

Les podiums obtenus par les archers français sur les compétitions internationales :

CHAMP. MONDE TAE

3e - Equipe SF CL

Yankton (USA)

BARBELIN LISA - LOPEZ CAROLINE - RICHARD MELODIE

CHAMP. MONDE TAE JUNIOR

3e - Mixte CF CL

1e - Equipe CF CL

2e - Equipe CH CL

1er - Indiv CH CL

1er - Indiv CF CL

2e - Indiv JH CO

Wroclaw (POL)

LOPEZ CAROLINE - BARITEAUD IBAN

CORDEAU AMELIE - LOPEZ CAROLINE - SEBASTIAN VICTORIA

BARITEAUD IBAN - BAUDAIN YANIS - THIRION BAPTISTE

BARITEAUD IBAN

LOPEZ CAROLINE

MANGELLE MATTEO

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

CHAMP. EUROPE TAE	Antalya (TUR)
1e - Equipe SF CO	DODEMONT SOPHIE - GRANDJEAN LOLA - RENAUDIN TIPHAINE
2e - Equipe SH CO	BARAER QUENTIN - GIRARD NICOLAS - GONTIER ADRIEN
1e - Indiv SF CL	BARBELIN LISA
CHAMP. EUROPE 3D	Maribor (SLO)
3e - Mixte Longbow	RAMOS DANIELE - GARDEUR ROBIN
CHAMP. EUROPE CAMPAGNE	Porec (CRO)
2e Equipe F.	GAUTHE CHRISTINE - RENAUDIN TIPHAINE - VILLARD LAURENA
2e - Mixte Arc Nu	GAUTHE CHRISTINE - JACKSON DAVID
2e - Mixte CL	VILLARD LAURENA - HERLICQ SAM

Représentation de la fédération dans les instances

WORLD ARCHERY

Jean-Michel CLEROY Membre du Conseil d'Administration
Michel DAUMAS Membre Commission 3D
Olivier GRILLAT Pdt Commission Target
Dominique OHLMANN Pdt Commission Para-Archery (élu 2021)
Constance TERRIER Membre Commission Règles et Constitution (élu 2021)
Hervé TOGGWILER Membre de la commission des Classificateur (nommé 2021)

WORLD ARCHERY EUROPE

Jean-Michel CLEROY Membre du Conseil d'Administration (élu 2021)
Christian LAFOREST Trésorier
Dominique OHLMANN Référent Run-Archery (nommé 2021)
Hervé TOGGWILER Membre de la Commission Para-Archery (élu 2021)

CNOSF

Jean-Michel CLEROY Membre du Conseil d'Administration (élu 2021)
Romain GIROUILLE Co-Président de la commission des Athlètes de Haut Niveau

AFLD

Romain GIROUILLE Co-Président du Comité des Sportifs

UFFTA (Union Francophone des Fédérations de Tir à l'Arc)

Michel DAUMAS Président

Commission médicale

Prise en compte et réglementation autour de la pratique des personnes transgenre.

5. Rapport financier présenté par le trésorier général

Présentation générale :

Les trésoriers invitent les participants à prendre connaissance de leur rapport.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Les comptes au 31 décembre 2021, ont été vérifiés par Monsieur le Commissaire aux comptes les 9 et 10 Février 2022.

Il convient de remercier Monsieur le commissaire aux comptes pour son intervention, ainsi que les services de la fédération et tout particulièrement notre chef comptable, Philippe CABAREZ pour les diligences et la rapidité apportées. Il doit être noté que ce sera son dernier exercice au sein de la fédération, puisqu'il a décidé de réorienter sa carrière.

Il est le comptable de la fédération depuis 33 ans, et pour ma part ayant collaboré avec lui depuis 13 ans, je tiens à le remercier tout particulièrement de son professionnalisme et de sa disponibilité, ainsi que Magali COURTOIS qui a pris sa retraite à la fin de l'année 2021.

Les comptes ont été arrêtés et approuvés par le comité directeur du 16 Février 2022.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes mis à disposition de l'assemblée sont ceux de la comptabilité analytique d'exploitation qui permet de voir en détail les affectations des dépenses et des recettes, par rapport aux prévisions.

La comptabilité générale est concordante et est vérifiée par le commissaire aux comptes.

Les annexes fiscales ont également été publiées.

Résultat Général

Le total des charges s'élève à 5.086.358 €

Le total des produits s'élève à 5.268.765 €

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de **182.407 €** (soit 3% du total des produits)

Évènements principaux de l'année 2021

Le budget a été fortement impacté par la poursuite de la crise sanitaire d'une part, et par les organisations de l'étape 2021 de la Coupe du Monde TAE et du tournoi de préqualification Olympique.

Les différences très importantes en termes de recettes et dépenses sont principalement dues aux transferts de fonds liés à ces organisations.

Des budgets primitifs modifiés ont été présentés aux différents bureaux et comités directeurs en fonction des nécessités.

L'Agence Nationale du Sport avait octroyé à la fédération une subvention « haut niveau » de 898.000 €, mais ne nous a versé que 700.000 € en raison d'un montant de 198.000 € de Fonds dédiés de 2020 ; et une subvention au titre du « contrat annuel de développement » de 96.000 €, supérieure à ce qui était prévu, un complément ayant été attribué malgré des fonds dédiés 2020 de 18.333 €.

Nous avons également perçu 104.100 € au titre d'un Fonds de compensation « covid » et 30.000 € d'aide à la gestion du PSF (ex-CNDS).

Une exonération de charges sociales nous a également été accordée pour un montant de 44.715 €.

Si la prise de licences 2021 a été en forte diminution et a impacté le budget en raison de l'affectation du montant des licences « prorata temporis » sur 2020 (4/12eme) et 2021 (8/12eme), la nette reprise des licences 2022 a été bénéfique pour le budget 2021.

Les Fonds spéciaux ont été sollicités sur plusieurs points :

- Le Fonds Grands évènements pour 272.000 € : déficit du COFTA
- Le Fonds PARIS 2024 pour 24.675 € : Aides CIP athlètes HN
- Le Fonds 50 salles pour le Tir à l'arc pour 25.000 € pour divers projets approuvés.
- Le Fonds de relance pour 62.155 € pour des opérations d'animation et le remboursement des inscriptions des concours au calendrier.

Les engagements de dépenses sur ces fonds font toujours l'objet de décision soit d'une commission spéciale, soit du bureau fédéral.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

La trésorerie courante est restée largement positive tout au long de l'année et ne pose pas de problème. Les placements sont actuellement peu rémunérateurs, mais l'évolution des taux sera suivie tout au long de l'année pour voir ce qui pourra être fait.

Le solde des prêts en cours pour les locaux de Noisy-le-Grand est de 562.397 €. Ils sont à échéances 2027 et 2029.

Les locaux de l'ancien siège de Rosny-Sous-Bois ont été vendus pour 460.000 €, mais il a été constitué une provision de 50.000 € pour les travaux votés avant la vente restant à notre charge.

Les autres faits marquants sont bien entendu l'annulation de compétitions nationales et la gestion inhérente à la crise sanitaire. Il doit également être noté que sans l'attribution des diverses aides exceptionnelles indiquées, le résultat serait nul.

Tels sont les faits marquants sur l'exécution du budget 2021.

Questions des délégués des clubs :

- 1) Lomri M'Lik (77) : La question porte sur le remboursement des engagements aux concours. Les concours nationaux ont bien été remboursés mais les concours inscrits à la WA ne l'ont pas été.

Réponse du président : La fédération a été prélevée par la WA de ces sommes et n'ont pas été remboursées.

Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 182.407 € de la manière suivante :

Au compte de projet associatif « Paris 2024 » : 100.000 €

Au compte de projet associatif « Équipements » : 80.000 €

Au compte de report à nouveau : 2.407 €

Après affectation du résultats l'état des Fonds spéciaux sera le suivant :

N° de cpte	DESIGNATION	MONTANT AU 31/12/2020	AFFECTATION RESULTAT 2020	MONTANT APRES AFFECTATION	DEPENSES 2021	MONTANTS AU 31/12/2021	AFFECTATION RESULTAT 2021	SOMMES ENGAGÉES	MONTANTS après aff. résultat
106681	PARIS 2024	400 000	100 000	500 000	24 675	475 325	100 000		575 325
106684	50 salles pour le Tir à l'arc	100 000	100 000	200 000	25 000	175 000	80 000	30 000	225 000
106685	RELANCE post COVID	0	150 000	150 000	62 155	87 845	0		87 845
			VERSEMENTS 2021						
487710	Fonds GRANDS EVENEMENTS	588 653	134 510	723 163	307 000	416 163			416 163
						TOTAL ENGAGEMENTS		30 000	

Conclusion :

Malgré des années compliquées, et grâce à une gestion attentive depuis de nombreuses années, la situation financière de la Fédération est saine

6. Rapport du commissaire au compte

6.1 Rapport du Commissaire aux Comptes – Guy DUCROS

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Française de Tir à l'Arc », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau le 11 février 2022. Ces comptes ont fait l'objet de ma part d'un premier rapport en date du 28 février 2022 dans lequel j'ai certifié les comptes sans réserve.

Depuis, l'annexe, qui fait partie des comptes annuels, a été modifiée pour ajouter une note sur une dérogation aux prescriptions comptables. Je suis de ce fait amené à émettre un nouveau rapport qui se substitue au précédent.

Je certifie que ces comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note 1.1. de l'annexe des comptes annuels concernant l'imputation comptable des projets associatifs.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

6.2 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient,

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce

7. Approbation des comptes et Quitus au trésorier – Motion 2

Motion 2.

Objet : Approbation des comptes et quitus au Trésorier

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, du rapport des trésoriers et du rapport général du Commissaire aux comptes approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par les Trésoriers et leur donnent quitus pour sa gestion

Approuvée à la majorité des membres présents. *

Résultat du vote de la motion 2 :

Oui	6472
Non	325
Abstention	393

8. Affectation du résultat – Motion 3

Motion 3.

Objet : Affectation du résultat 2021

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 182.407 €. au fonds associatifs 2024 pour 100.000 € au fonds associatifs « 50 salles » pour 80.000 € au compte report à nouveau pour 2.407 €

Approuvé à la majorité des membres présents. *

Résultat du vote de la motion 3 :

Oui	6485
Non	269
Abstention	357

9. Vote du montant de la cotisation annuelle 2023 – Motion 4

Le secrétaire Général précise qu'aucune augmentation n'est proposée pour la saison 2022.

Motion 4.

Objet : Statuts - Montant de l'affiliation annuelle 2022

Référence : Article 27 « Cotisations des membres »

Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Conformément à l'article 27 des statuts, le comité directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à :

- 50,00 € pour tout nouveau club ;
- 20,00 € pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre
- 50,00 € pour les clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1^{er} novembre.

Approuvée à la majorité des membres présents. *

Résultat du vote de la motion 4 :

Oui	6982
Non	89
Abstention	3

10. Vote du montant des licences 2023 – Motion 5

Le secrétaire Général précise qu'en cas de délégation du para-tir à l'arc le point d'entrée de la discipline se fera par la prise d'une licence FFTA et une carte de classification. La licence convention handi n'existera plus.

En cas de transition dans les prochaines saisons, il n'y aura pas de surcoût d'ici la fin de la saison sportive pour les licenciés FFH.

Concernant la FFSA, nous n'arrivons pas à les rencontrer malgré nos relances dans le cadre d'une commission nationale mixte.

Question de Caroline IMBERT (CD54)

Caroline IMBERT constate que le prix n'augmente pas mais elle indique que sur l'espace dirigeant il y a 25 centimes de moins. Qu'en est-il ?

Réponse de Dominique OHLMANN

Ces 25 centimes concernent la part assurance de l'individuel accident. Nous avons affiché un tarif « assurance comprise » car nous allons lancer un appel d'offre de renouvellement pour les quatre prochaines saisons et nous ne connaissons pas à ce jour de fait les conditions financières qui nous seront proposées. La FFTA, en cas de hausse, assumera une éventuelle augmentation.

Motion 5.

Objet : Statuts - Montant des tarifs des licences 2022

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Référence : Articles 4.1 des statuts et 9.1 du Règlement Intérieur

Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A

Conformément aux articles 4.1. des statuts et 9.1 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer les montants pour 2022 :

Licences 2023		Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
Poussins		P	14 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	23 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	40 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	32 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions (4)	Handi (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(*) Assurance incluse

(**) Participation au financement des évènements internationaux

(***) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation de justificatif :

- Licence convention Handi : Uniquement sur présentation de licence compétition des fédérations concernées

- FFSU et UNSS : Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

Le secrétaire général précise que le prix de l'assurance individuel accident n'est pas reporté cette année sur le tableau car un appel d'offres auprès des assurance a été relancé et le prix du produit ne peut être connu au moment du vote. En cas d'augmentation du montant de l'individuel accident, la FFTA prendra à sa charge pour la saison 2023 la somme au de-delà des 0,25 centimes appliqués les quatre dernières saisons.

Approuvée à la majorité des membres présents. *

Résultat du vote de la motion 5 :

Oui	6967
Non	67
Abstention	73

11. Budget 2022 – Motion 6

Le trésorier propose un budget équilibré à l'assemblée générale. Il indique qu'une reprise de certains fonds est prévue dans le cadre budgétaire notamment pour les fonds grands évènements et Paris 2024.

Motion 6.

Objet : Approbation du budget 2021

Le budget 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Approuvée à la majorité des membres présents. *

Résultat du vote de la motion 6 :

Oui	6814
Non	73
Abstention	142

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

12. Election partielle : poste vacant au comité directeur

La commission électorale a entériné quatre candidatures. Cette élection partielle fait suite à la démission de Madame Virginie ARNOLD.

Les candidates :

- Madame Valérie CAILLOT
- Madame Catherine GOUGEON
- Madame Nadine SECHET
- Madame Anne VOGT-BORDURE

Jean-Claude LAVERNHE, Président de la commission électorale annonce le résultat de l'élection :

CAILLOT Valérie	2496
GOUGEON Catherine	1294
SECHET Nadine	2463
VOGT-BORDURE Anne	783
Abstention	103

Madame Valérie CAILLOT est élue à la majorité des voix exprimées.

13. Intervention du directeur technique national

La parole est donnée à M. Benoit BINON (directeur technique national) :

« Bonjour à toutes et à tous,

Merci de m'accorder ce temps de présentation au sein de cette assemblée de la fédération. Nous sommes à 860 jours des Jeux de Paris. L'olympiade passée a été rallongée d'une année, ~~sans spectateur~~, qui raccourcie de fait celle dans laquelle nous sommes engagés. Les Jeux à Paris ~~ça va~~ vont être une expérience unique. Les derniers c'était il y a 100 ans. ~~Ça~~Cela montre la place que va prendre cet évènement dans la société française. D'un point de vue sportif, c'est la chance d'avoir tous les quotas olympiques pour le tir à l'arc avec trois garçons et trois filles. Ce n'est pas anodin puisqu'il faut remonter à quelques olympiades (2004) pour trouver une délégation complète de tireurs français aux Jeux olympiques. Des Jeux puissance dix pour les français puisqu'il y aura un soutien important du public. Dans tout cet environnement, il faut être ambitieux et ne pas simplement avoir pour objectif de participer. Il ne faut pas viser une médaille mais bien l'Or puisque c'est la seule médaille qui donnera de la vitrine à un sport. C'est bien de cet objectif dont on parle.

Il faut savoir que peu de pays ont touché l'or olympique. C'est 10 pays seulement dont la France une fois. Il y a encore un savoir faire et donc une culture de la performance de cet exploit. ~~Celui qui l'a réalisé sera au cœur même du projet olympique puisque c'est lui qui en a la charge d'un point de vue organisationnel et aussi indirectement puisqu'il reste assez proche de nos archers.~~ Nous faisons encore des médailles à l'international notamment avec l'équipe fille au dernier championnat du monde. ~~Elles~~ Ces médailles ne sont pas assez régulières, elles ne tombent pas forcément là où on les attend mais malgré tout on a sur une olympiade plusieurs médailles internationales et européennes qui rendent crédibles ~~cette~~ notre ambition.

Puis, comme je l'ai évoqué, on a encore du temps. Au tir à l'arc on a le temps de progresser. On peut aussi planifier différemment puisque l'obtention des quotas laissent le champ libre jusqu'au premier jour des Jeux. On peut donc utiliser ce temps de manière optimale.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

On parle de « home advantage » lorsqu'un pays organise les Jeux. Lorsqu'on regarde le passé on s'aperçoit que les espagnols ont eu l'or chez eux, les américains, les australiens et les chinois également. La Grèce était trop loin dans les bilans et la seule vraie surprise est l'Angleterre qui avait pourtant mis les moyens. Le Japon qui est une nation similaire à la France a réussi à prendre deux médailles sur ses jeux. On voit quand même que lorsqu'on est à domicile on peut avoir plus de réussite. ~~quelques avantages.~~

Après les jeux de Tokyo, il y a eu un travail de débriefing qui a été fait avec le staff et l'agence nationale du sport qui dans sa partie haute-performance accompagne et évalue les disciplines olympiques. Ce qui en ressort c'est qu'une fois de plus, comme en 2016, il a fallu attendre le dernier tournoi de qualification olympique pour qualifier des français aux Jeux. Cela montre à la fois la densité internationale et la difficulté de la France d'être dans les toutes meilleures nations tout le temps et prendre les quotas aux championnats du monde. L'objectif fixé en début d'olympiade était de requalifier l'équipe homme comme en 2016 et de requalifier une fille puisque nous n'avions pas de représentante à Rio. Cet objectif a été atteint. En revanche, l'objectif sportif qui était de faire une médaille n'a quant à lui pas été rempli.

Si on rentre davantage dans le détail, le niveau général de notre fédération est légèrement en stagnation. Il suffit de prendre ~~les moyennes de chiffres de nos meilleurs archers~~ nos records nationaux et de les comparer à l'international. Notre densité reste assez faible même si peu de pays en ont une, mis à part la Corée et un ou deux autres pays asiatiques. Les trois premiers de la sélection d'hier étaient les mêmes archers présents au championnat du monde en 2017 chez les hommes. Cela montre bien que derrière ~~ça ne pousse pas beaucoup~~ la concurrence est faible.

Dans l'état des lieux, il y a donc aussi ce manque de préparation longue. 2016 et 2021 les Jeux se sont préparés en deux mois. Là on sait qu'on peut les préparer en deux ans et demi et c'est une expertise que nous n'avions pas forcément au sein de notre staff.

Suite à ces différents éléments synthétisés, une stratégie a été mise en place, celle d'avoir un porteur de projet olympique. ~~On était parti sur une vision assez commune et partagé du projet olympique en 2017 et on s'est rendu compte au fil du temps que ce projet est porté de façon quasi individuelle en faisant l'adhésion autour de cette personne.~~ Il fallait aussi améliorer notre staff en compétence. Le recrutement d'un head coach pour porter le projet et mettre ses compétences au service du staff a donc découlé de cette stratégie. L'objectif était donc de viser très haut et de viser une personne qui avait l'expérience et a fortiori les compétences. On a réussi à rentrer en contact avec Monsieur OH, 61 ans, qui, dans le milieu du tir à l'arc, fait partie des quatre ou cinq coachs les plus connus sur la planète. Il a porté le projet olympique de la Corée en 2000 et en 2012.

Pour travailler sur l'aspect concurrence on a réfléchi en amont sur le mode de sélection à la fois dans leur conception et à la fois dans leur planification. On s'oriente désormais sur deux périodes. Une période pré-sélection au mois de septembre qui déterminera huit hommes et huit femmes qui disposeront de six mois pour se préparer par rapport à l'épreuve de sélection en mars/avril pour déterminer par la suite les quatre athlètes qui composeront l'équipe de France. On veut vraiment concentrer nos moyens et nos énergies autour des huit athlètes sélectionnés. On veut utiliser ce temps de préparation et de travail entre eux pour élever le niveau. On a la chance d'avoir un programme assez similaire pour 2023 et 2024. Ce choix va nécessiter une présence accrue au sein de l'Insep puisque on a présenté ces modalités aux archers et les huit qui sortiront en 2023 auront l'obligation d'être à l'INSEP jusqu'au Jeux Olympiques ~~pour les quatre qui seront présélectionnés pour les Jeux au printemps 2024.~~

Tout ça passera par un accompagnement socio-professionnel grâce notamment au Fonds 2024. A nous de leur donner les moyens de ne pas travailler ou étudier pour préparer au mieux leur échéance olympique pour être compétitif.

Il faudra être capable de capitaliser sur les compétences de Monsieur OH qui repartira après les Jeux Olympiques de Paris 2024. C'est important car il y aura sans doute un vide après les JOP en 2024. Beaucoup d'éléments dans l'organisation du sport tiennent parce qu'il y a les Jeux et l'environnement pourrait évoluer après. Il faut donc se préparer dès maintenant pour préserver ce que peut nous apporter le head coach. Il faudra être en mesure de conserver une concurrence élevée en nombre et en qualité pour éviter à chaque olympiade de reconstruire systématiquement. Il y a donc un travail à mener avec les clubs qui accompagnent les meilleurs athlètes pour voir comment on peut construire ce professionnalisme autour des athlètes.

Tout cela est rendu possible grâce à la fédération avec son fonds budgétaire dédié qui est unique à ma connaissance dans le mouvement sportif. On limite une certaine incertitude au bénéfice des athlètes. Pour l'aspect sportif et l'acculturation à concourir en France il faut souligner l'accueil de la Coupe du Monde. Je suis d'ailleurs ravi de voir les évolutions qu'elle prend pour 2022 et 2023.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

L'autre partenaire c'est l'Agence Nationale du Sport car elle a mis en place un plan « coach 2024 » qui nous permet de mener à bien ce projet et de travailler avec un Head Coach qui prend la responsabilité de notre projet. Merci pour votre attention.

Question de Loïc PAUL (Centre Val-de-Loire)

On parle du fonds 2024 qui a été alimenté par les excédents précédents. Est-ce que vous avez déjà réfléchi ou avez-vous des pistes pour qu'il devienne pérenne pour les prochaines échéances olympiques dans le cadre budgétaire et qu'il ne dépende pas, peut-être, que des éventuelles réserves constituées ?

Réponse de Benoit BINON

Pour l'instant non. Ce qui est clair, c'est que ce qui limite le professionnalisme du tir à l'arc aujourd'hui, c'est son économie. Il faudra à mon sens à l'avenir un groupement de personnes susceptibles d'accompagner au quotidien les athlètes. La fédération n'a pas forcément vocation à avoir ce rôle. Aujourd'hui nous ne sommes qu'au début de cette vision.

Réponse de Jean-Michel CLEROY

Ce qui est sûr aujourd'hui c'est que nous ne pouvons que maintenant. C'était une volonté dès 2017 de créer ce fonds. Je tiens à remercier à remercier les différentes assemblées générales qui nous ont fait confiance, et permis de l'alimenter.

Question de Christophe GERARDIN (Pays de la Loire)

Est-ce que, en cas de délégation, il est prévu que les athlètes para tir à l'arc rejoignent ce groupe là ou ce sera une gestion à part ?

Réponse de Benoit BINON

Ce sera géré de façon différente puisqu'il y a beaucoup de différences dans les publics notamment dans l'âge. Il y aura en revanche un traitement identique dans l'importance des outils que l'on va donner pour qu'ils puissent se préparer. En attendant la délégation, le travail est déjà engagé puisque dans le staff Para à la FFH il y a une cadre technique de la fédération et nous nous sommes déjà réunis avec Vincent HYBOIS, le directeur technique, pour envisager la suite en cas de délégation.

La seule chose sur laquelle je me suis d'ores et déjà engagé c'est que les moyens alloués au para tir à l'arc seront plus importants que ce qu'ils avaient avant.

Le président remercie le DTN et en profite pour remercier toute la direction technique nationale, le staff des équipes de France et les cadres en région.

14. Présentation de la coupe du monde

La parole est donnée à Madame Laurence FRERE (directrice adjointe du COFTA).

L'édition 2021 s'était déroulée « sous bulle sanitaire » dans des conditions particulières avec en prime l'organisation d'un TQO qui est venu s'ajouter à l'étape de coupe du Monde.

L'organisation de l'édition 2022 se construit sous de meilleurs auspices avec une première partie de compétition au stade Charléty et les finales au château de Vincennes.

Concernant les délégations, la clôture des préinscriptions était fixée à la date du 19/03/2022 :

- 45 nations présentes
- 363 archers
- 211 arcs classiques
- 152 arcs à poulies
- 153 officiels
- Présence des nations asiatiques

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

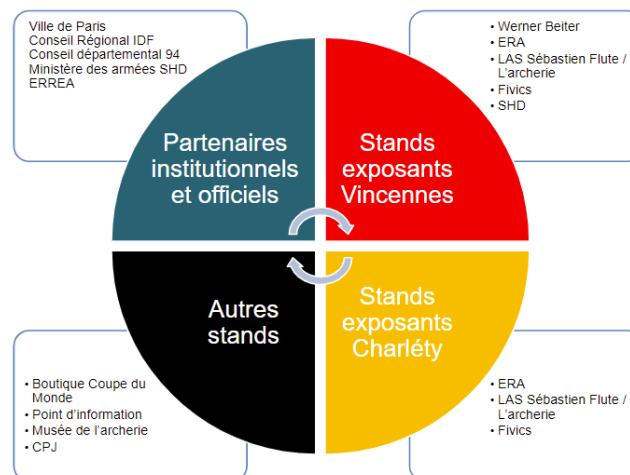
Concernant la billetterie (1500 places de tribune au total) :

- Samedi :
 - ✓ 83 places vendues dont 45 pass week-end
- Dimanche :
 - ✓ 455 places vendues dont 45 pass week-end
- Charléty :
 - ✓ 12 pass (10 adultes et 2 de -18 ans)
- 4 Groupes comités départementaux et régionaux et clubs ont confirmé leur réservation
- Prise en charge d'une partie du prix du billet par certains comités : Ex AURA
 - ✓ CD21, CR IDF, Clubs : Archers de Paris (75) et Bezannes (51)

La fédération réfléchit à la mise en place d'un club des supporters. Olivier HECK, ancien archer international, est pressenti pour gérer ce club qui aura pour vocation d'encourager les athlètes tricolores.

Laurence FRERE présente les plans des deux sites de compétition.

Les partenaires de l'édition sont les suivants :



Du côté des médias :

- France TV diffusera sur les plateformes digitales les finales
- Partenariat en projet avec Radio France
- Promotion avec un affichage dans la Ville de Paris et le Val de Marne

Les bénévoles :

- La FFTA est engagée dans le processus de recrutement des volontaires pour 2024 sur la partie sport.
- Le recrutement de 100 à 120 bénévoles est en cours dont 70% étaient déjà présents en 2021.
- Lancement d'un programme de formation des arbitres avec un séminaire organisé durant la Coupe du Monde.

Laurence FRERE rappelle qu'il y aura un besoin de 20 arbitres sur les JOP 2024 avec la parité hommes / femmes.

Programme d'accompagnement :

L'objectif est de faire vivre la coupe du Monde en immersion et animer le Stade Charléty avec l'accueil de scolaire, de l'UNSS, d'écoles de tir à l'arc, d'établissements médicaux-sociaux.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

Laurence FRERE encourage l'assemblée à assister à l'évènement et à renvoyer une belle image de la discipline. Pour l'édition 2023, les finales auront lieu sur le site des invalides là où se dérouleront, un an plus tard, les Jeux Olympiques et Paralympiques du 15 au 20 août 2023 même si les dates ne sont pas encore officielles.

Question de Jany-Laure Kalfleiche (Ile-de-France) : Dans le cas où certaines municipalités dans lesquelles le tir à l'arc est bien implanté souhaiteraient venir en bus avec des enfants est-ce qu'il y aura des parkings pour les bus ?

Réponse de Laurence FRERE : Il n'y a pas réellement de parking mais un système de ventouse qui permet la dépose des visiteurs. Les sociétés de bus connaissent les endroits où ils peuvent stationner. Le dispositif fonctionne très bien.

Question de Hervé TOGGWILLER (Comité directeur) : Est-ce que sur le site de Vincennes, il y aura des places PMR ?

Réponse de Laurence FRERE : Oui (les emplacements sont spécifiés sur l'écran de projection).

15. Trophées « soutien communal »

Le président excuse l'absence du président la Commission M. Bernard VERA qui est souffrant et n'a pas pu se rendre disponible aujourd'hui.

Deux récipiendaires aux trophées « soutien communal ». Dans la catégorie « ville de moins de 10000 habitants » ce sont les collectivités de Severac d'aveyron et de Manduel qui sont mises à l'honneur. Et dans la catégorie « ville plus de 10000 habitants », c'est la commune de Tournefeuille. Toutes trois sont dans la région Occitanie.

Le Président souligne également le fait que ce trophée sera à amener à évoluer au regard du plan équipement déployé par la fédération.

16. Trophées du plus beau Jeu d'Arc

La parole est donnée à Thierry DEFRANCE. Il s'agit de la deuxième édition du concours du plus beau jeu d'arc organisé par la commission valeurs et traditions.

Aujourd'hui 210 jeux d'arc sont décomptés et quelques-uns sont en cours de construction et pas uniquement en Région Ile-de-France ou Picardie. Le Beursault n'est pas exclusivement régional.

Concernant le trophée, une quinzaine de dossiers ont été réceptionnés par la fédération, tous de très bonne facture.

Dans la catégorie des jeux d'arcs les plus anciens c'est la compagnie d'arc d'Amiens qui est récompensé.

Dans la catégorie des jeux d'arcs construits entre 1945 et 2000, le prix a été attribué à la compagnie d'arc de l'Hay-les-Roses.

Dans la catégorie des jeux d'arcs construits après 2000 c'est la compagnie d'arc de Pontoise qui est récompensée.

17. Honorons nos dirigeants

Les médailles Grand Or sont décernées à :

- M. Didier AUBIN
- Mme Claudine COUSSOT
- M. Michel COUSSOT
- Mme Edel HEZELY
- M. Jean-Pierre DIMOYAT
- Mme Joëlle FISSEUX

Le président salue l'engagement de tous et incite les clubs à présenter des candidatures.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

18. Divers

Le Président répond ensuite aux questions diverses posées en amont de l'assemblée générale.

- 1) Question du comité régional d'Ile-de-France : La campagne de labellisation vient de se terminer avec la publication du palmarès 2022. Au niveau de l'Ile-de-France 36 clubs et compagnies ont reçu un label. Aucun n'a obtenu le label élite et quatre clubs seulement l'ont obtenu en France. En comparaison, la précédente campagne avait décerné à plusieurs dizaines de clubs le label or. Cette rétrogradation des clubs en a découragé plus d'un. Certains ne pouvant même plus prétendre à une reconnaissance fédérale bien que n'ayant rien changé à leur fonctionnement. Ce constat est très dommageable pour certains clubs pour qui la reconnaissance Fédérale est nécessaire à leur survie.
Ce constat ne peut que nous amener à une question : Pourquoi un tel échec ?
Les réponses sont nombreuses allant des critères proposés aux obligations exigées qui ne tiennent absolument pas compte de l'environnement des clubs et de leur difficulté de fonctionnement.
Il semblerait que la prochaine campagne de Label pour 2023 soit encore plus restrictive et que tous les critères seront strictement pris en compte, contrairement à celle de 2022 plus tolérante en raison du Covid. Il est donc à craindre une nouvelle dégradation concernant le nombre de Labels distribués.
La question du Comité Régional d'Ile de France est la suivante :
« Devant le fiasco constaté de la campagne de labellisation 2022, est-il prévu de revoir les critères d'obtention afin que les clubs puissent se reconnaître dans cette future campagne ? »

Réponse de Jean-Michel CLEROY : Il faut savoir que la campagne de l'année a été reculée avec la crise sanitaire. Elle a finalement été lancée au 1er septembre avec des critères allégés. Sur le niveau des labels il faut noter qu'avant la réforme il existait l'or, l'argent et le bronze. Désormais, il y en a quatre avec espoir, ambition, excellence et élite. Il n'est donc pas possible de comparer l'or et l'élite. Ce dernier a volontairement mis la barre haute en termes d'exigences et de critères notamment sur les aspects entourant la professionnalisation. Mais c'est bien un objectif que de faire tendre nos clubs vers ce niveau.

Il se trouve aussi que la labellisation ne tient que pour un an au lieu de deux et que certains clubs ont fait le choix de ne pas faire la démarche cette année. Je ne dis pas que le dispositif est parfait et n'est pas à retravailler sur certains aspects mais de là à écrire que c'est un fiasco ou un échec je ne suis pas d'accord. Rappelons que ce dispositif se veut être impactant dans une logique de développement de notre réseau fédéral.

Réponse d'Evelyne GLAIZE : En préambule je souhaite remercier tous les membres de la commission qui m'accompagne sur ce dossier. Nous estimions qu'environ 200 clubs postuleraient sur cette première campagne avec toutes les contraintes liées à la Covid. Je récusé totalement la notion de fiasco tout comme la commission. Les labels sont aussi une reconnaissance des avancées réalisées par nos clubs dans leur structuration. On est bien sur un système pyramidal dans l'obtention des labels et tout le monde ne pourra pas y prétendre. En recherche, et en toute transparence, nous nous attendions à ce que davantage de clubs puissent être labellisés « espoirs ». Avant de conclure, j'en profite pour remercier tous les référents départementaux ou régionaux qui œuvrent, qui analysent et qui apportent des idées pour améliorer le dispositif et les outils. Dans ce cadre nous espérons que les correctifs apportés au module nous permettront de gagner en efficacité.

Réponse de Jean-Michel CLEROY : Bien évidemment nous ne nous satisfaisons pas des résultats. Il y aura une évolution après la prochaine campagne de deux ans pour que la pyramide soit peut-être plus cohérente puisque cette année il y avait plus d'ambitions que d'espoirs par exemple.

- 2) Est-ce que pourrez penser à nos anciens qui ne sont pas familiarisés avec l'informatique ?

Réponse de Jean-Michel CLEROY : Oui des tutoriels ou des webinaires seront organisés et développés. Le rôle des référents est d'ailleurs essentiel dans ce dispositif.

19. Clôture de l'assemblée générale

Pour clôturer cette assemblée générale, le président remercie sincèrement

- Les représentants des clubs.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 26 mars 2022 – CHARENTON-LE-PONT

- Tous ceux qui ont participé à l'organisation de l'assemblée générale (personnel fédéral et cadres techniques),
- L'investissement de l'ensemble du comité directeur.

Enfin il termine par un clin d'œil aussi à ceux qui sont partis à la retraite, Didier AUBIN qui était présent parmi nous mais également Magali COURTOIS et Philippe CABAREZ qui prend pour ce dernier une nouvelle orientation professionnelle.

Fait à Noisy le Grand le 26 mars 2022 en deux exemplaires originaux.

Le Président
Jean-Michel CLÉROY



Le Secrétaire Général
Dominique OHLMANN



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Comptes annuels 2021



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	172 596	172 596	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	145 546	0	145 546	304 648
Constructions	735 502	200 691	534 811	839 267
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	580 313	351 420	228 893	240 124
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2) :				
Participations (b)	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	11 042	0	11 042	11 042
Autres	3 320	0	3 320	3 320
Total I	1 648 320	724 707	923 613	1 398 401
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a) :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production [biens et services] (c)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	57 617	1 727	55 890	96 854
Avances et acomptes versés sur commandes	32 194	0	32 194	14 023
Créances (3) :				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	29 201	0	29 201	68 016
Comptes affiliés	210 363	0	210 363	38 438
Autres créances	47 930	0	47 930	32 767
Valeurs mobilières de placement (e) :				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	3 528 632	0	3 528 632	3 364 662
Charges constatées d'avance (3)	49 068	0	49 068	341 446
Total II	3 955 004	1 727	3 953 277	3 956 205
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecarts de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 603 324	726 434	4 876 890	5 354 606
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

- (a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.
- (b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes " Participations évaluées par équivalence " et " Autres participations ". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne " Brut " présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne " Net " présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.
- (c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.
- (d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.
- (e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
CAPITAUX PROPRES*		
Fonds propres sans droit de reprise	332 678	332 678
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation (b)	0	0
Ecart d'équivalence (c)	0	0
Réserves:		
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	738 170	500 000
Report à nouveau (d)	658 106	557 929
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	182 407	450 178
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	1 911 362	1 840 785
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Fonds dédiés	0	216 333
Total II	0	216 333
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	218 794	153 415
Total III	218 794	153 415
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	562 397	642 041
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	13 000
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	1 866	2 762
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	158 783	222 539
Dettes fiscales et sociales	188 257	146 465
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	27 297	33 763
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	1 808 134	2 083 504
Total IV	2 746 734	3 144 073
Ecarts de conversion passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 876 890	5 354 606
(1) Dont à plus d'un an	416 163	588 653
Dont à moins d'un an	1 391 971	1 494 851
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.
(b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
(c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
(e) Montant entre parenthèses ou précédés du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
(f) Dettes sur achats ou prestations de services.
(g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits d'exploitation (1) :		
Ventes de marchandises	85 758	69 623
Production vendue biens (a)	0	167
Production vendue services (a)	78 902	125 014
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	164 660	194 804
<i>dont à l'exportation :</i>	0	0
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	1 446 534	887 832
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	642 167	288 875
Cotisations	1 960 280	2 136 758
Utilisation des fonds dédiés	216 333	0
Autres produits	346 736	232 865
Total I	4 776 709	3 741 134
Charges d'exploitation (2) :		
Achats de marchandises (d)	10 618	67 547
Variation des stocks (e)	29 114	-15 342
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)	0	44 023
Variation des stock (e)	0	-9 300
*Autres achats et charges externes	1 974 950	1 458 618
Impôts, taxes et versements assimilés	96 398	89 774
Salaires et traitements	772 962	701 375
Charges sociales	174 541	229 249
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)	71 907	90 280
Sur immobilisations: dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant: dotations aux provisions	0	319
Pour risques et charges: dotations aux provisions	100 000	0
Report des fonds dédiés	0	216 333
Autres charges	1 286 370	363 109
Total II	4 516 860	3 235 985
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0	0
- Redevances de crédit-bail immobilier	0	0
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	259 849	505 148
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice ou perte transférée (III)	0	0
Pertes ou bénéfices transféré (IV)	0	0
Produits financiers :		
De participation (3)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 889	1 356
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total V	3 889	1 356
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (4)	13 108	14 639
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total VI	13 108	14 639
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-9 219	-13 284
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	250 630	491 865

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	28 167	4 083
Sur opérations en capital	460 000	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total VII	488 167	4 083
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	122 979	44 986
Sur opérations en capital	433 190	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Total VIII	556 169	44 986
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	68 003	-40 903
Impôts sur les bénéfices (IX)	220	784
Report des ressources non affectées (X)	0	0
Engagements à réaliser sur ressources non affectées (XI)	0	0
Total des produits (I+III+V+VII+X)	5 268 765	3 746 573
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	5 086 358	3 296 395
Bénéfice ou perte	182 407	450 178
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	16 566	783
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	31 979	34 713
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

- (a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).
(d) Y compris droits de douane.
(e) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).
(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

N.B. Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Annexe 2021



ANNEXE

1.1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice 2021 a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le total du bilan s'élève à 4.876.890 Euros.

Le total des charges s'élève à 5.086.358 Euros.

Le total des produits s'élève à 5.268.765 Euros.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de 182.407 Euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 16 février 2022.

L'objet social de la Fédération Française de Tir à l'Arc est principalement axé sur le développement et la pratique du tir à l'arc par l'intermédiaire des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et de ses Clubs. La FFTA est propriétaire de ses locaux, emploie du personnel salarié et dispose d'agents d'état détachés afin de pouvoir mettre en œuvre ses projets.

Les états financiers ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- ↳ - de continuité de l'exploitation,
- ↳ - d'indépendance des exercices,
- ↳ - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- ↳ - de principe de prudence.
- ↳ - d'évaluation des éléments selon la méthode des coûts historiques.

Néanmoins, il est précisé que la Fédération passe directement en charge le matériel technique et sportif financé par les subventions du Ministère.

Afin que les produits constatés d'avance provenant des cotisations de 2€ transitent par la comptabilité analytique, ceux-ci sont passés par les comptes 658710 et 758710.

Ces dérogations aux prescriptions comptables, destinées à améliorer l'information financière sont donc sans incidence sur le résultat.

1.2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations financières à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire qui perdure depuis 2020, a eu les impacts suivants sur son activité relative à l'exercice 2021.

La pratique sportive de nos licenciés dans les clubs.

Les compétitions de la saison extérieure ont dû être annulées, et nos équipes de France ont connu une saison sportive perturbée.

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée à Noisy le grand en visioconférence le 20 mars 2021 avec votes électroniques.

L'effectif de nos licenciés au 31/12/2021 est de 63.981 soit toujours en baisse de 8% par rapport au plus haut atteint le 31/12/2019.

La Fédération a instauré l'activité partielle pour une partie de son personnel et a bénéficié d'une allocation de 6.877€

Autres événements significatifs :

Le tournoi qualificatif aux jeux Olympiques de Tokyo et la troisième manche de la coupe du monde ont été organisés à Paris conjointement avec le Comité d'Organisation France Tir à l'Arc du 18 au 27 juin 2021 au stade Charléty.

Les bureaux de Rosny sous-bois ont été vendus le 01/09/2021.

Une réorganisation du service comptabilité a été engagée en fin d'année, avec la préparation de la mise en service, début 2022, de la dématérialisation des demandes de remboursements de frais et du traitement des factures fournisseurs.

Suite à notre contestation concernant le redressement URSSAF, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Bobigny nous a donné raison. L'URSSAF qui avait fait appel ne s'est pas présenté à l'audience qui s'est tenue le 6 décembre 2021 et s'est donc désistée.

1.3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 182.407€ :

Au compte de projet associatif « Paris 2024 » pour 100.000€

Au compte de projet associatif « Equipements » pour 80.000€

Au compte de report à nouveau pour 2.407€

1.4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La continuation de la crise sanitaire a perduré au delà de la clôture de l'exercice 2021 et laisse une incertitude dans l'exécution des projets à réaliser sur l'année 2022.

2 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 – IMMOBILISATIONS

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	172 596	0	0	172 596
Immobilisations corporelles				
Terrains	304 648	0	159 101	145 546
Constructions	1 212 806	0	477 303	735 502
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations et agencements	352 765	0	72 289	280 476
Matériel de transport	19 485	0	0	19 485
Matériel de bureau et informatique	110 520	30 309	0	140 829
Mobilier	50 540	0	0	50 540
Installations techniques matériel et outillage	88 982	0	0	88 982
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Prêts	11 042	0	0	11 042
Autres immobilisations financières	3 320	0	0	3 320
TOTAL	2 326 704	30 309	708 693	1 648 320

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes ($A + B - C = D$).

2.2 - AMORTISSEMENTS

Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux correspondent aux durées d'usage et ils sont inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir :

- ↺ - 33,1/3 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↺ - 1,25 % pour la construction de Rosny sous-bois,
- ↺ - 5 % pour l'installation électrique,
- ↺ - 5 % pour la plomberie,
- ↺ - 5 % pour l'huissierie,
- ↺ - 5 % pour les installations,
- ↺ - 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique,
- ↺ - 10 % pour le mobilier et les installations techniques.

Pour les immobilisations acquises depuis 2005, les durées d'utilisation sont déterminées au cas par cas et les taux d'amortissement sont les suivants :

- ↺ - de 33,1/3 % à 20 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↺ - 2,50 % pour la construction de Noisy le grand,
- ↺ - de 5 % à 10 % pour l'électricité, plomberie, huissierie, chauffage, peinture, revêtement,
- ↺ - de 5 % à 50 % pour les installations générales,
- ↺ - 20 % pour le matériel de transport,
- ↺ - de 15 % à 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	AMORTISSEMENTS CUMULES A U DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	172 596	0	0	172 596
Immobilisations corporelles				
Constructions	373 539	31 596	204 444	200 691
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations et agencements	156 545	15 971	71 059	101 458
Matériel de transport	19 485	0	0	19 485
Matériel de bureau et informatique	94 130	13 316	0	107 445
Mobilier	32 851	5 054	0	37 905
Installations techniques matériel et outillage	79 157	5 969	0	85 127
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	928 304	71 907	275 503	724 707

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

2.3 - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	MONTANT
Valeur au début de l'exercice	+ 14 362
Acquisitions	+ 0
Cessions, mise hors service, ou diminutions	- 0
Valeur en fin d'exercice	= 14 362

2.4 – ECHEANCES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	MONTANT
Total des immobilisations financières	14 362
à moins d'un an	4 116
à plus d'un an	10 246

2.5 - LES STOCKS

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice, celui-ci détaille la nature des articles du secteur lucratif et non lucratif.

Les produits achetés sont évalués en prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la Fédération et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

La provision pour dépréciation des stocks à la fin de l'exercice est de 1.727€, ce montant figure dans le tableau de la note 3.4

2.6 – ETAT DES CREANCES

ECHEANCES DES CREANCES AU 31/12/2021

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	11 042	4 116	6 926
Autres immobilisations financières	3 320	0	3 320
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	29 201	29 201	0
Créances Clubs	97 363	97 363	0
Créance COFTA	113 000	113 000	0
Fournisseurs débiteurs	12 451	12 451	0
Fournisseurs avances et acomptes	19 742	19 742	0
TVA	1 409	1 409	0
Autres impôts	0	0	0
Divers	46 521	46 521	0
TOTAL	334 049	323 803	10 246
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

3 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 FONDS PROPRES

Conformément à la validation de l'Assemblée Générale 2021 le résultat 2020 excédentaire de 450.178€ a été affecté au compte projet associatif « Paris 2024 » pour 100.000€, au compte projet associatif « Equipements » pour 100.000€, au compte projet associatif « Relance » pour 150.000€ et au compte de report à nouveau pour 100.178€.

Les reprises du projet associatif « Paris 2024 » de 24.675€, du projet associatif « Equipements » de 25.000€ et du projet associatif « Relance » de 62.155€ ont été effectuées en 2021.

TABLEAU DES FONDS PROPRES 2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D	E
RUBRIQUES (a)	FONDS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATIONS REPRISES DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	FONDS RESTANT EN FIN D'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	332 678		0	0	332 678
Paris 2024	400 000		100 000	24 675	475 325
Equipements	100 000		100 000	25 000	175 000
Relance	0		150 000	62 155	87 845
Report à nouveau	557 929		100 178	0	658 107
Résultat de l'exercice	450 178	450 178			0
TOTAL	1 840 785	450 178	450 178	111 830	1 728 954

- (a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).
- (b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes C (augmentations) et D (diminutions)].
- (c) Le montant des fonds à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A - B + C - D = E).

3.2 - FONDS DEDIES

Reprise du fond dédié de 216.333€ correspondant aux soldes des subventions de l'Agence National du Sport non utilisés pour cause de crise sanitaire en 2020, respectivement affectés au développement et à la performance en 2021.

TABLEAU DES FONDS DEDIES 2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTES	FONDS RESTANT A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
Subventions Agence Nationale du Sport	216 333	216 333	0	0
TOTAL	216 333	216 333	0	0

- (a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).
- (b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].
- (c) Le montant des fonds à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

3.3 - IDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée à 118.794€ le calcul a été effectué suivant la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

Taux d'actualisation : 0,98%

Revalorisation des salaires : les tables retenues profil 1%

Charges patronales : 45%

Contribution employeur : 50%

Les droits conventionnels : Sport

Mobilité des actifs : Turn-over faible

La probabilité de survie : INSEE 2015

Ventilation des départs à la retraite : Départ volontaire 100% Mise à la retraite par l'employeur 0%

Age de départ en retraite : 60-67 ans

La provision s'élevait à 153.415€ au 1^{er} janvier 2021, une reprise sur provision a donc été constatée pour 34.621€

3.4 – PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS 2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges - IFC	153 415	0	34 621	118 794
Provisions pour charges - IRC	0	50 000	0	50 000
Provisions pour charges - Gros entretien	0	50 000	0	50 000
Provisions pour dépréciations - Stocks	1 787	0	60	1 727
TOTAL	155 202	100 000	34 681	220 521

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

3.5 – ETAT DES DETTES

ECHEANCES DES DETTES AU 31/12/2021

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	562 397	81 213	341 338	139 846
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0	0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	158 783	158 783	0	0
Personnels et comptes rattachés	74 534	74 534	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 317	91 317	0	0
TVA	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	19 406	19 406	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 866	1 866	0	0
Autres dettes (3)	27 297	27 297	0	0
Produits constatés d'avance	1 808 134	1 808 134	0	0
TOTAL	2 746 734	2 262 550	341 338	139 846
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

4 – NOTES SUR LES COMPTES DE CHARGES

4.1 - CHARGES A PAYER

Aucunes charges à payer constatées au 31/12/2021.

4.2 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges pour un montant total de 49.068€ sont principalement constituées par des factures de frais de maintenance, des charges de copropriétés, des leasings, des primes d'assurances sur les licences 2022, et des frais engagés pour la saison sportive 2022 des équipes de France.

COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2021

LIBELLE	MONTANT
Charges à payer	46 167
Charges constatées d'avance	49 068

4.3 - REMUNERATION DES TROIS PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les rémunérations totales pour l'année 2021 s'élèvent à 24.660€ brut.

5 – NOTES SUR LES COMPTES DE PRODUITS

5.1 - PRODUITS A RECEVOIR

Les produits pour 46.167€ correspondent aux soldes des subventions 2021 du Ministère des Sports concernant la coupe du monde pour 40.000€, du Comité National Olympique du Sport Français dédiée aux relations internationales pour 5.500€ et des aides du Ministère du Travail d'un contrat d'apprentissage pour 667€.

5.2 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits regroupent les licences 2022 pour 1.321.673€, la partie des affiliations clubs 2022 pour 21.993€, les cotisations des clubs au calendrier extérieur 2022 pour 22.630€, la contribution aux événements internationaux pour 416.163€, d'insertions publicitaires de la MAIF et SANLIDA pour 17.696€, des adhésions d'INITIATIVE.FR et ERA au club des partenaires pour 7.950€.

COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2021

LIBELLE	MONTANT
Produits à recevoir	46 167
Produits constatés d'avance	1 808 134

5.3 - TRANSFERTS DE CHARGES

Ils sont constitués essentiellement par les aides liées aux couts salariaux pour 2.096€, les pensions des pôles récupérées auprès des familles pour 142.903€, des tenues arbitres pour 15.001€, et de remboursements divers.

6 – AUTRES

6.1 - PERSONNEL

La FFTA compte un effectif de 18 salariés qui se répartissent en : 4 cadres, 12 employés administratifs, 1 conseiller technique fédéral, 1 assistant entraineur.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2021

BENEVOLAT
Non quantifiable de manière fiable.
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LE MINISTERE DES SPORTS
Composé de :
5 Contrats Préparation Olympique (1 DTN, 1 Adjoint, 3 Entraîneurs)
3 Responsables Pôles France Relève.
7 Conseillers Techniques Nationaux.
9 Conseillers Techniques Régionaux.

6.2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils sont constitués par le privilège et cautionnement donnés pour l'obtention des prêts liés à l'acquisition et aux travaux des locaux de Noisy le grand.

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2021

DESIGNATION	MONTANT	ECHEANCE
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	138 000	05/05/2027
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	330 000	10/10/2029
TOTAL GENERAL	468 000	

Budget prévisionnel 2022

81 - CHARGES FEDERALES		Observations	Part FFTA	Total 2021 par rubrique	REALISE AU 01/01/2022
8111	ACHATS			40 500	0,00
811110	Achats non boutique (Badges WA)		500		0,00
811120	Fournitures de bureau		7 000		0,00
811130	Documentation générale abonnement		3 000		0,00
811140	Tenue des arbitres / (Compensation recettes arbitres et partenariat ERREA)		30 000		0,00
8112	LOCAUX			129 800	
811210	Prestations de service extérieur (dont ménage)		15 000		0,00
811230	Charges copropriété Noisy et travaux ext		20 000		0,00
811240	Assurance multirisque Noisy + canly		1 800		0,00
811250	Impôts et taxes (Foncier)		31 000		0,00
811270	Eau/Gaz/Electricité Noisy		3 500		0,00
811290	Travaux entretien locaux Noisy		6 000		0,00
811295	Travaux à charge suite vente Rosny	(provision en 919700)	50 000		0,00
811296	Autres locaux (CANLY)		2 500		0,00
8113	INFORMATIQUE			71 180	0,00
811310	Matériel Informatique et licences logiciels courants du siège		10 000		0,00
811315	Infogérance annuelle Axido		12 000		0,00
811320	Exalto - Prestation Annuelle (hébergement et maintenance)		16 000		0,00
811330	Sauvegarde en ligne		4 680		0,00
811350	Exalto - Développement (fin filière sportive ou formation)		7 500		0,00
811360	Évolutions informatiques et maintenance logiciels métier (label - résultat arc - bénévolat - AG à distance)		8 000		0,00
811380	Autres projets informatiques Zeendoc + Eurecia partie sociale		8 000		0,00
811390	Logiciel pour cartographie (évolutions - abonnements annuels fonctionnement)		5 000		0,00
811395	Refonte des systèmes informatiques (phase 1)	à voir contrat loc après mise en service			0,00
8114	FRAIS ASSOCIATIFS ET ASSEMBLEES			296 700	0,00
811410	Assemblée générale FFTA		20 000		0,00
811430			-		
811440	Cotisations diverses (WA, CNOSF, COSMOS, Divers)		9 000		0,00
811450	Charges diverses		2 000		0,00
811460	Conventionnement avec les comités régionaux	dont aide à l'emploi	135 700		0,00
811470	Primes Médailles et records		100 000		0,00
811471	Soirée des Médailleurs	Budget Communication	18 000		0,00
811480	Aides exceptionnelles (dt aides AG des dpts)		-		0,00
811485	Réunion des Présidents (CD et CR)		12 000		0,00
8115	FRAIS DES ELUS			96 000	0,00
811510	Missions du Président		7 500		0,00
811511	Frais du Président (Hébergement -véhicule)		22 000		0,00
811520	Missions des autres élus		5 000		0,00
811530	Réunions du Comité Directeur (4 dt visio ?)		15 000		0,00
811540	Réunions du Bureau Fédéral		7 000		0,00
811550	Indemnité spéciale Président (charges incluses)		25 000		0,00
811555	Indemnité spéciale Secrétaire Général (charges incluses)		11 500		0,00
811560	Frais divers élus		3 000		0,00
8116	PERSONNEL			775 000	0,00
811611	Frais de personnel administratif	dont 50.000 conventionnel C (919710)	268 500		0,00
811612	Frais de personnel Communication		209 000		0,00
811613	Frais de personnel Partenariat		26 000		0,00
811614	Frais de personnel Boutique lucratif		1 300		0,00
811615	Frais de personnel gestion sportif		120 000		0,00
811616	Frais de personnel CTF		27 000		0,00
811617	Indemnités spéciales FFTA - cadres MJS (hors aff sp)		54 200		0,00
811618	Organisme de formation + Indemnités spéciales FFTA cadre formation	EN 812415 Organisme de formation			
811619	Prestations diverses (gestion des paies + tickets restaurant)		6 500		0,00
811620	Taxe sur les salaires		40 000		0,00
811621	Formation professionnelle continue		4 000		0,00
811622	Médecine du travail		2 500		0,00
811623	Variation Provisions déprovisions congés payés + primes		5 000		0,00
811624	Variation Provision indemnité de départ à la retraite		-		0,00
811625	Variation CET		-		0,00
811630	Frais de missions hors actions		3 500		0,00
811640	Télécommunications (portables)	(dt achat nx portables)	5 000		0,00
811650	Prestation Service civique (compensation en 914800)		2 500		0,00
8117	HONORAIRES			23 600	0,00
811710	Honoraires commissaire aux comptes		8 600		0,00
811720	Honoraires avocats		3 000		0,00
811730	Honoraires Avocat conseil RH/assistance juridique	voir contrat	12 000		0,00
811740	Honoraires expert comptable		7 000		0,00
8118	FRAIS FINANCIERS			18 040	0,00
811810	Intérêts sur emprunt murs Noisy (Caisse Epargne new)		2 070,00		0,00
811820	Intérêts sur emprunt travaux Noisy (Caisse d'Epargne)		8 970,00		0,00
811830	Frais bancaires		6 500		0,00
811840	Impôts sur revenus bancaires (revenus mobiliers)		500		0,00
8119	AMORTISSEMENTS			65 910	0,00
811910	Logiciel Exalto site web FFTA	terminé	-		
811920	Autres logiciels	(informatique label et filière sportive)	-		
811930	Constructions Noisy		27 960,00		0,00
811950	Installations générales NOISY		15 600,00		0,00
811960	Matériel de bureau, informatique et mobilier (dt téléphones portable ?)		18 500,00		0,00
811970	Matériel Chpt de France	(DT Camion)	3 850,00		0,00
8120	CHARGES EXCEPTIONNELLES			15 000	0,00
812010	Charges diverses (dons mécénat reversement à Nîmes)		12 000		0,00
812020	Charges sur exercice antérieur		3 000		0,00
812120	Autres frais et commission (SNL)				0,00
8122	SERVICE COMMUNICATION			201 940	0,00
812210	Divers éditions		2 000		0,00
812220	Production d'images		120 000		0,00
812230	déplacements sur championnats nationaux		7 000		0,00
812235	déplacements Autres Evénements Internationaux (Euro + WC)		4 000		0,00
812237	Couverture Evénements Internationaux NIMES (dont stand FFTA)		3 000		0,00
812240	Communication digitale (Maintenance site WEB)		3 240		0,00
812245	Publicité Facebook et web		1 000		0,00
812250	Relations presse		22 700		0,00
812255	Achat "Goodies"		1 000		0,00
812260	Droit à l'image Olympique (contrat JCV)	en lucratif. TVA récupérable	10 000		0,00
812261	Frais de déplacements et annexes contrat JCV		500		0,00

CHAMPIONNATS et AUTRES CHARGES FEDERALES		observations			Total 2021 par rubrique	REALISE AU 01/01/2022
815	CHAMPIONNATS NATIONAUX				301 700	0,00
			Aide Organisateurs	Autres Dépenses		
815101	Tir en Salle	Chpt de France en salle jeunes	Cholet	3 500	7 000	0,00
815102	Tir en Salle	Chpt de France en salle adultes et elites	Vittel	convention	9 000	0,00
815103	Tir Nature	Championnat de France individuel & par équipe		3 000	5 000	0,00
815104	Tir Nature	Championnat de France par équipe		1 500	3 000	0,00
815105	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 1ère manche GROUPE 1	Mont St Aignan	900		0,00
815106	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 1ère manche GROUPE 2	Ville sous la Ferté	900		0,00
815107	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 1ère manche GROUPE 3	Vedène	900		0,00
815108	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 1ère manche GROUPE 4	Auros	900		0,00
815109	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D1 1ère manche Classique et Poulies	Brienor/Armançon	4 500	5 000	0,00
815110	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 2ème manche GROUPE 1	Cherbourg en Cotentin	900		0,00
815111	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 2ème manche GROUPE 2	Châtillon sur Seine	900		0,00
815112	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 2ème manche GROUPE 3	Villeurbanne	900		0,00
815113	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 2ème manche GROUPE 4	Carquefou	900		0,00
815114	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D1 2ème manche Classique et Poulies	en attente	4 500	5 000	0,00
815115	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 3ème manche GROUPE 1	Parutin	900		0,00
815116	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 3ème manche GROUPE 2	Yzeure	900		0,00
815117	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 3ème manche GROUPE 3	Montpellier	900		0,00
815118	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 3ème manche GROUPE 4	Boé	900		0,00
815119	Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D1 3ème manche Classique et Poulies	Boé	4 500	5 000	0,00
815120	Tir à l'Arc Extérieur	Chpt de France par équipe D2 + finale DR classique et poulies	St Avertin	4 500	9 000	0,00
815121	Tir à l'Arc Extérieur	Chpt de France Elite - Double Mixte - Play Off D1	Riom	5 000	8 000	0,00
815122	Tir à l'Arc Extérieur	Chpt de France Jeune : Cht individuel, + Double Mixte + Equipe de clubs Jeune	Riom	5 000	8 000	0,00
815123	Tir à l'Arc Extérieur	Chpt de France	Riom	6 000	8 000	0,00
815124	Tir en Campagne	Chpt de France	Monestier de Clermont	4 500	5 000	0,00
815125	Tir en Campagne	Chpt de France Elite et Junior	Monestier de Clermont	4 500	6 000	0,00
815126	Tir sur Cibles 3 D	Chpt de France Elite	Bianquefort	4 500	5 000	0,00
815127	Tir sur Cibles 3 D	Chpt de France	Bianquefort	4 500	7 000	0,00
815128	Tir en Campagne	Chpt de France par équipes de club	Draveil	3 500	3 000	0,00
815129	Tir sur Cibles 3 D	Chpt de France par équipes de club	Gramat	3 500	3 000	0,00
815130	Tir Beursault	Chpt de France	Gagny	1 000	6 000	0,00
815131	FFSU	Chpt de France	Allorine	500	500	0,00
815132	Primes équipes D1			26 400		0,00
815133	Bouquet Provincial		Gisors	1 000		0,00
815134	TNI - 3 étapes - Equipement technique				9 500	0,00
815135	Frais Camion	dpit et salaire chauffeur/s/chaque chpt			10 000	0,00
815136	Fournitures diverses Championnats de France (tenues des staff)	Budget Communication			1 000	0,00
815137	Signalétique terrain	Budget Communication			4 000	0,00
815138	écran géants	Budget Communication			28 500	0,00
815139	Informatique				8 000	0,00
815140	Coupes et médailles	autres - mugs sur chaque cpt			2 000	0,00
815141	Imprimés divers				1 000	0,00
815142	Délégués techniques	déplacements et reunion annuelle			4 500	0,00
815143	personnel affectation aux CF				19 000	0,00
816						
817	Préparation équipe de France 3DI				16 800	0,00
81711	suivi et coordination (déplacements entraîneurs)			1 000		0,00
81713	Stages					0,00
817131	Regroupement France Parcours - 1			3 000		0,00
817132	Regroupement France Parcours - 2			3 000		0,00
817133	Regroupement France Parcours - 3			3 000		0,00
81715	Compétitions					0,00
817151	C1			2 500		0,00
817152	C2			2 500		0,00
81717	Matériel			1 000		0,00
817171	tenues équipe de France			800		0,00
818	BOUTIQUE				55 000	0,00
818100	Achats boutique et frais divers (badges - emballages - frais postaux - divers pour revente)			55 000		0,00
818800	Variations de stocks secteur non lucratif	calcul en fin d'année				0,00
819	ORGANISATIONS EXCEPTIONNELLES				36 500	0,00
819100	Dépenses sur Fonds GRDS EVENEMENTS Coupe du Monde Etape 2					0,00
819120	Dépenses sur Fonds GRDS EVENEMENTS Nîmes 2021	convention		33 000		0,00
819500	Dépenses sur Fonds 2024					0,00
819510	Dépenses sur Fonds 2024					0,00
819600	Dépenses sur sur Fonds Equipements					0,00
819800	Dépenses sur Fonds RELANCE					0,00
819900	Aide Gymnasiades Normandie			3 500		0,00
819910						0,00
820	ACTIVITES DU SECTEUR LUCRATIF				9 500	0,00
820100	Boutique et frais divers (achats articles pour revente dont livres - frais bancaires CB - divers gestion et poste)			7 000		0,00
820200	Relations partenariales	budget communication		1 000		0,00
820210	INSCRIPTION SPORSORA	budget communication		1 500		0,00
820220	Organisation journée entreprises propects dans le cadre de Sporsora	budget communication		-		0,00
820230	Divers frais de Relations Partenaires					0,00
820800	variation de stock secteur lucratif	calcul en fin d'année				0,00
TOTAL					419 500	0,00

814 - FRAIS COMMISSIONS, COMITÉS et GROUPES de TRAVAIL

		Observations	FFTA	Total 2021 par rubrique	REALISE AU 01/01/2022
814					
814100	COMMISSIONS				
	MEDICALE	EN 86100 - ANS HAUT NIVEAU			
	JUGES et RABITRES	EN 86400 - ANS STRUCTURATION			
	STRUCTURATION-LABELLISATION	EN 86200 - ANS STRUCTURATION			
	SPORT EN MILIEU SCOLAIRE	EN 86250 - ANS STRUCTURATION			
	FORMATION	EN 87500 - ANS STRUCTURATION			
814110	SPORTIVE CIBLES			4 000	
814111	Réunions (4)		4 000		0,00
814120	SPORTIVE PARCOURS			22 000	
814121	réunions (3)		3 000		0,00
814122	Déplacements sur championnats dont responsable informatique		4 500		0,00
814123	Développement de la pratique féminine : "challenge" équipe mixte 3D et campagne	EN 87150 - ANS STRUCTURATION	-		0,00
814124	Valorisation Pro-First 3D et Campagne		2 500		0,00
814125	Matériel pour gestion des championnats parcours		12 000		0,00
814130	RUN-ARCHERY			8 500	
814131	réunion (2)		2 000		0,00
814132	Formation des entraîneurs		1 500		0,00
814133	développement logiciel IANSEO		4 000		0,00
814134	communication numérique		500		0,00
814135	Matériel Archery tour		500		0,00
814140	OUTRE MER			25 000	
814141	Déplacement des délégués Outre-mer à l'AG de la FFTA 2022.		6 000		0,00
814142	Déplacement des PCRA Outre-mer à la réunion annuelle.		5 000		0,00
814143	1er épreuve de sélection jeux caraïbe et Amérique centrale -2023- PORTO RICO		4 500		0,00
814144	2eme épreuve de sélection jeux caraïbe et Amérique centrale -2023- SALVADOR		4 000		0,00
814145	Préparation délégation Nouvelle Calédonie - Jeux du pacifique 2023		2 500		0,00
814146	Formation des Entraîneurs Fédéraux Guyane et Nvelle Calédonie		3 000		0,00
814150	VALEURS et TRADITION			4 000	
814151	réunions (3)		3 000		0,00
814152	Récompenses concours jeux d'arc 2022		1 000		0,00
814160	DISCIPLINE 1ere instance				
814161	réunions				
814170	DISCIPLINE APPEL				
814171	réunions				
814180	PAYS FRANCOPHONES			7 000	
814181	Déplacements commission		3 500		0,00
814182	Séminaire entraîneurs		1 500		0,00
814183	Formation des arbitres		1 000		0,00
814184	divers dont envoi matériel		1 000		0,00
814300	COMITES				0,00
	RELATIONS INTERNATIONALES	EN 813 et suivants			
	ETHIQUE et PREVENTION	EN 86300 - ANS STRUCTURATION			
814310	ATHLETES				
814320	BENEVOLAT				0,00
814330	PARARCHERIE				
814340	SPORT-SANTE			17 000	0,00
814341	reunions (3)		3 000		0,00
814342	déplacements pour formation et actions		4 000		0,00
814343	outils pédagogiques en ligne (Fit'archery)		3 000		0,00
814344	communication et promotion		3 000		0,00
814345	Matériel de découverte Fit'archery	(à affecter en 87280 ?)	2 000		0,00
814346	Rémunération/honoraires intervenants		2 000		0,00
814350	PRATIQUES INOVANTES et VEILLE			13 000	
814351	réunions (2)		2 000		0,00
814352	Communication et production images *****		11 000		0,00
814360	VALIDATION DES EQUIPEMENTS			10 000	
814361	réunions (3)		3 000		0,00
814362	visites équipements		3 000		0,00
814363	clips vidéo après réalisations		3 000		0,00
814364	réactualisation plaquette présentation action		1 000		0,00
814370	VALIDATION DES PROJETS SPORTIFS				
814500	GROUPES DE TRAVAIL			5 000	0,00
814510	OFFRE D'ENCADREMENT				
814520	SYSTEMES INFORMATIQUES				
814530	REGLEMENTATION				
814540	COMMUNICATION et PARTENARIAT				
814550	FORMATION				
	TOTAL			115 500	-

N° compte	HAUT NIVEAU et Médical (anciennes actions 2et 3)			TOTAL BUD_PREV	PART FFTA	DEMANDE A.N.S	Reports de 2021	ACCORD A.N.S	BUDGET TOTAL	AFFECTATION CH_IND	NET DISPONIBLE	BRUT REALISE AU 30/11/2021	AFFECTATION CHARGES	TOTAL REALISE avec CI
85				1 652 200	611 697	1 040 503	0	1 040 503	1 652 200	208 250,00	#####	0,00	0,00	0,00
Actions sportives														
850	Programme de Compétition						réel à recevoir ANS 1 040 503		245 000			850		
850100	Compétition de référence	Championnat d'Europe Munich (ALL)	0%	MUN	26 000	0	26 000		26 000	3 277,15	22 723	850100	0,00	0,00
850105														
850110	Compétition de préparation	Championnat d'Europe LASKO SLO 14-19/02	15%	LASKO	13 800	2 073	11 727			1 739,41	12 061	850110	0,00	0,00
850115	Compétition de préparation	ANTALYA - TUR (Grand Prix Européen) 5-12/04	15%	ANT1	20 000	2 760	17 240			2 520,88	17 479	850115	0,00	0,00
850120	Compétition de préparation	ANTALYA - TUR (WC1)	15%	ANT2	33 238	4 936	28 302			4 189,45	29 049	850120	0,00	0,00
850125	Compétition de préparation	GWANGJU - KOR (WC2)	15%	GWA	38 870	5 830	33 040		152 001	4 899,33	33 971	850125	0,00	0,00
850130	Compétition de préparation	PARIS - FRA (WC3)	15%	PAR	23 922	3 600	20 322			3 015,23	20 907	850130	0,00	0,00
850135	Compétition de préparation	MEDELIN - COL (WC4)	15%	MED	48 670	7 300	41 370			6 134,56	42 535	850135	0,00	0,00
850140	Compétition de préparation Relève	PLOVDIV - BUL (Grand Prix Européen) 3-8/05	15%	PLO	13 500	1 900	11 600			1 701,59	11 798	850140	0,00	0,00
850145	Compétition de préparation Relève	KAMNIK (VERONICA's cup) 07/-09/05	15%	KAM	12 400	1 860	10 540			1 562,95	10 837	850145	0,00	0,00
850150	Compétition de préparation Relève	Jeux méditerranéens ORAN	0%	ORA	3 000	0	3 000		35 000	378,13	2 622	850150	0,00	0,00
850155	Compétition de préparation Relève	Championnat de France - RIOM	15%	RIO	2 000	300	1 700			252,09	1 748	850155	0,00	0,00
850160	Compétition de préparation Relève	Finale WC - à déterminer (Septembre)	15%	FWC	5 600	840	4 760			705,85	4 894	850160	0,00	0,00
850165	Compétition de préparation Relève	Epreuves D1	15%	D1	4 000	600	3 400			504,18	3 496	850165	0,00	0,00
851	Programme Cellule 24 (part FFTA A TRANSFERER au Fonds PARIS 2024)								90 000					
851100	Primes EN		0%	PE24EN	10 000	0	10 000			1 260,44	8 740	851100	0,00	0,00
851110	Matériel spécifique		0%	PE24MAT	0	0	0			0,00	0	851110	0,00	0,00
851120	Staff intégré		0%	PE24STAF	0	0	0			0,00	0	851120	0,00	0,00
851130	Stage Equipe femme		0%	PE24STAG1	0	0	0			0,00	0	851130	0,00	0,00
851135	Traduction		0%	PE24TRA	50 000	40 000	10 000			6 302,20	43 698	851135	0,00	0,00
851140	Coach 24		100%	COACH24	120 000	50 000	70 000			15 125,29	104 875	851140		
852	Programme de préparation								334 700					
852100	Tests de sélection	Epreuve 1 Mars 21-25	15%	SELEC1	10 200	1 700	8 500		8 500	1 285,65	8 914	852100	0,00	0,00
852105	Tests de sélection		15%		0	0	0			0,00	0	852105	0,00	0,00
852110	Tests de sélection		15%		0	0	0			0,00	0	852110	0,00	0,00
852115	Suivi athètes collectif olympique		15%	SUIV1	13 000	1 950	11 050			1 638,57	11 361	852115	0,00	0,00
852120	Stage de préparation Oly	Stage Mexique	15%	STAG1	36 500	5 175	31 325		53 000	4 600,61	31 899	852120	0,00	0,00
852125	Stage de préparation Oly	Stage inter WC	15%	STAG2	5 000	750	4 250			630,22	4 370	852125	0,00	0,00
852130	Stage de préparation Oly	Stage préparation chpt d'Europe	15%	STAG3	7 500	1 125	6 375			945,33	6 555	852130	0,00	0,00
852135	Stage de préparation post Chpt	Stage Octobre	15%	STAG4	25 000	3 750	21 250			3 151,10	21 849	852135	0,00	0,00
852140	Stage de préparation post Chpt	Stage Novembre	15%	STAG5	25 000	3 750	21 250		85 000	3 151,10	21 849	852140	0,00	0,00
852145	Stage de préparation post Chpt	Stage Décembre	15%	STAG6	25 000	3 750	21 250			3 151,10	21 849	852145	0,00	0,00
852150	Stage de préparation post Chpt	Stage à définir	15%	STAG7	25 000	3 750	21 250			3 151,10	21 849	852150	0,00	0,00
852155	Stage EdF relève	Réunion et coordination	15%	COORDO1	1 000	150	850			126,04	874	852155	0,00	0,00
852160	Stage EdF relève	Stage terminal Chpt Europe jeunes 10-14/08 Lilleshall	15%	STAGCHPT	11 744	1 961	9 783			1 480,26	10 264	852160	0,00	0,00
852165	Stage EdF relève	Stage Inter-pôles FR Vittel 25-27/01	15%	STPFR1	7 965	1 195	6 770			1 003,94	6 961	852165	0,00	0,00
852170	Stage EdF relève	Stage Inter-pôles FR Boulouris 11-17/02	15%	STPFR2	11 721	1 758	9 963			1 477,36	10 244	852170	0,00	0,00
852175	Stage EdF relève	Stage préparation Chpt de France - Collectif PFR - En pôle >8/07	15%	STPFR3	2 000	300	1 700		69 501	252,09	1 748	852175	0,00	0,00
852180	Stage EdF relève	Stage Inter-pôles FR - Toussaint	15%	STPFR4	11 000	1 650	9 350			1 386,48	9 614	852180	0,00	0,00
852185	Stage EdF relève	Stage Inter-pôles FR - Avant sélection	15%	STPFR5	0	0	0			0,00	0	852185	0,00	0,00
852190	Stage EdF relève	Stage en Corée mars 22	15%	STPFR6	32 570	4 885	27 685			4 105,26	28 465	852190	0,00	0,00
852195	Stage EdF relève	Suivi athètes	15%	SUIV2	3 500	525	2 975			441,15	3 059	852195	0,00	0,00
852200	Stage EdF relève	Télécommunication	15%	TELCOM1	500	75	425			63,02	437	852200	0,00	0,00
852205	Compétition de préparation relève	Junior Cup Bucarest Juillet	15%	BJC	41 000	6 400	34 600			5 167,81	35 832	852205	0,00	0,00
852210	Compétition de préparation relève	Gymnasiade CAEN	0%	CAEN	2 000	0	2 000		40 000	252,09	1 748	852210	0,00	0,00
852215	Compétition de préparation relève	Universiade CHN	15%	CHEN	3 000	450	2 550			378,13	2 622	852215	0,00	0,00
852220	Compétition de préparation relève	Championnat de France - RIOM - 26-28/07	15%	RIOMPFR	1 000	150	850			126,04	874	852220	0,00	0,00
852225	Compétition de référence relève	Championnat d'Europe Lilleshall (GBR)	15%	LILL	33 500	5 000	28 500			4 222,48	29 278	852225	0,00	0,00
853	Fonctionnement des Pôles								214 000					
853100	Fonctionnement structure Excellence PFF	Insep			214 000				214 000			853100		
853110	Pensions et demi-pension	(reprise 70.000 sur fonds 2024)				140 000	20 000			20 167,05	139 833	853110	0,00	0,00
853120	Frais entraîneurs				1 000	7 500				1 071,37	7 429	853120	0,00	0,00
853130	Formations					5 000				630,22	4 370	853130	0,00	0,00
853140	Coordination DTN/PES					3 000				378,13	2 622	853140	0,00	0,00
853150	Compétitions					8 000				1 008,35	6 992	853150	0,00	0,00
853160	Fonctionnement/matériel	et tenues équipes de France				10 000			70 000	1 260,44	8 740	853160	0,00	0,00
853170	Préparation Physique et mentale					5 000				630,22	4 370	853170	0,00	0,00
853171	Osthéopathes					2 000	3 000			630,22	4 370	853171	0,00	0,00
853172	Test isocinétiques					1 000	2 000			378,13	2 622	853172	0,00	0,00
853180	Stages					4 500				567,20	3 933	853180	0,00	0,00
853190	Retours famille					2 000				252,09	1 748	853190	0,00	0,00

8532	Fonctionnement structure Excellence PFF Nancy					59 000			59 000			8532					
853210	Pensions et demi-pensions					25 500	6 000			3 970,39	27 530	853210	0,00	0,00	0,00		
853230	Formations						3 000			378,13	2 622	853230	0,00	0,00	0,00		
853240	Coordination DTN / PES						2 000			252,09	1 748	853240	0,00	0,00	0,00		
853250	Compétitions					2 000	9 000			1 386,48	9 614	853250	0,00	0,00	0,00		
853260	Fonctionnement / Matériel						7 000			882,31	6 118	853260	0,00	0,00	0,00		
853270	Préparation physique et mentale						1 500			189,07	1 311	853270	0,00	0,00	0,00		
853280	Stages						3 000			378,13	2 622	853280	0,00	0,00	0,00		
853300	Fonctionnement structure Excellence PFF Dijon					60 000			60 000			853300					
853310	Pensions et demi-pensions					30 000	6 000			4 537,59	31 462	853310	0,00	0,00	0,00		
853340	Coordination DTN / PES						2 000			252,09	1 748	853340	0,00	0,00	0,00		
853350	Compétitions					2 000	7 000			1 134,40	7 866	853350	0,00	0,00	0,00		
853360	Fonctionnement / Matériel						9 000			1 134,40	7 866	853360	0,00	0,00	0,00		
853370	Préparation physique et mentale						1 500			189,07	1 311	853370	0,00	0,00	0,00		
853380	Stages						2 500			315,11	2 185	853380	0,00	0,00	0,00		
								90 000				853390	0,00	0,00	0,00		
853400	Fonctionnement structure Excellence PFF Bordeaux					59 000			59 000			853400					
853410	Pensions et demi-pensions					26 500	6 000			4 096,43	28 404	853410	0,00	0,00	0,00		
853440	Coordination DTN / ENTRAINEURS						2 000			252,09	1 748	853440	0,00	0,00	0,00		
853450	Compétitions						8 500			1 071,37	7 429	853450	0,00	0,00	0,00		
853460	Fonctionnement / Matériel					2 000	9 000			1 386,48	9 614	853460	0,00	0,00	0,00		
853470	Préparation physique et mentale						2 000			252,09	1 748	853470	0,00	0,00	0,00		
853480	Stages						3 000			378,13	2 622	853480	0,00	0,00	0,00		
854	Programme de détection et de développement des talents								94 000			854					
854100	Programme détection Commissions d'admission PFF					50%	COMADM	4 000	2 000	2 000	504,18	3 496	854100	0,00	0,00	0,00	
854105	Programme détection Réunions - Coordination Collectif Espoir/Pole espoirs					50%	COORDPOES	13 000	6 500	6 500	1 638,57	11 361	854105	0,00	0,00	0,00	
854110	Programme détection Stages Inter-Pôles Espoirs - à définir (AIDE EXCP. Poles espoir 3000*4)					50%	STAGPES	12 000	6 000	6 000	1 512,53	10 487	854110	0,00	0,00	0,00	
854115	Programme détection Stage Evaluation PFR					50%	EVALPPF	10 000	5 000	5 000	1 260,44	8 740	854115	0,00	0,00	0,00	
854120	Programme détection Trophée GREPS Poitiers					50%	TROPH1	14 000	7 000	7 000	1 764,62	12 235	854120	0,00	0,00	0,00	
854125	Programme détection Trophée CPO Vittef					50%	TROPH2	13 000	6 500	6 500	1 638,57	11 361	854125	0,00	0,00	0,00	
854130	Programme détection TNJ 1					50%	TNJ1	4 000	2 000	2 000	504,18	3 496	854130	0,00	0,00	0,00	
854135	Programme détection TNJ 2					50%	TNJ2	4 000	2 000	2 000	504,18	3 496	854135	0,00	0,00	0,00	
854140	Programme détection TNJ 3					50%	TNJ3	4 000	2 000	2 000	504,18	3 496	854140	0,00	0,00	0,00	
854145	Programme détection Participations TNJ de l'école du TAF (400€/clubs) ou soutiens clubs					50%	PARTNJ	10 000	5 000	5 000	1 260,44	8 740	854145	0,00	0,00	0,00	
854150	Programme détection Matériel Archerie et divers					0%	MATDET	6 000	0	6 000	756,26	5 244	854150	0,00	0,00	0,00	
8551	Programme de Compétition Arc à poulies								106 500			8551					
855100	Compétition de référence Championnat d'Europe Munich (ALL)					30%	MUNCO	17 500	4 800	12 700	2 205,77	15 294	855100	0,00	0,00	0,00	
855105	Compétition de référence Jeux Mondiaux					35%	JMOCO	2 000	700	1 300	252,09	1 748	855105	0,00	0,00	0,00	
855110	Compétition de préparation Epreuves de sélection WC					35%	SELCO1	2 000	700	1 300	252,09	1 748	855110	0,00	0,00	0,00	
855115	Compétition de préparation Epreuve sélection Chpt d'Europe					35%	SELCO2	2 000	700	1 300	252,09	1 748	855115	0,00	0,00	0,00	
855120	Compétition de préparation ANTALYA - TUR (WC1)					35%	ANTCO	16 465	5 763	10 702	2 075,32	14 390	855120	0,00	0,00	0,00	
855125	Compétition de préparation GWANGJU - KOR (WC2)					30%	GWACO	18 985	5 695	13 290	2 392,95	16 592	855125	0,00	0,00	0,00	
855130	Compétition de préparation PARIS - FRA (WC3)					35%	PARCO	15 085	5 504	9 581	1 901,37	13 184	855130	0,00	0,00	0,00	
855135	Compétition de préparation MEDELIN - COL (WC4)					35%	MEDCO	13 775	4 821	8 954	1 736,26	12 039	855135	0,00	0,00	0,00	
855140	Compétition de préparation Championnat de France - RIOM					35%	RIOCO	1 500	525	975	189,07	1 311	855140	0,00	0,00	0,00	
855145	Compétition de préparation Finale WC - à déterminer (Septembre)					35%	FWCCO	3 690	1 291	2 399	465,10	3 225	855145	0,00	0,00	0,00	
855150	Compétition de référence relèvé Championnat d'Europe Lillehall (GBR)					35%	LILCO	13 500	4 500	9 000	1 701,59	11 798	855150	0,00	0,00	0,00	
8552	Programme de préparation Arc à poulies								54 500			8552					
855200	Fonctionnement structure Excellence PFF CNAP DIJON					57%	CNAP	23 000	13 000	10 000	2 899,01	20 101	855200	0,00	0,00	0,00	
855205	Stage EdF relèvé Suivi athlètes					40%	SUIVCO	8 000	3 200	4 800	1 008,35	6 992	855205	0,00	0,00	0,00	
855210	Stage EdF relèvé Réunion et coordination					50%	COORDOCO	1 000	500	500	126,04	874	855210	0,00	0,00	0,00	
855215	Stage EdF relèvé Télécommunication					50%	TELCO	800	400	400	100,84	699	855215	0,00	0,00	0,00	
855220	Stage EdF relèvé Suivi et coordination Juniors					50%	COORDCOJ	2 000	1 000	1 000	252,09	1 748	855220	0,00	0,00	0,00	
855225	Stage EdF relèvé Stage Juniors DIJON Mars 10 tireurs					50%	STAGCO1	3 300	1 650	1 650	415,95	2 884	855225	0,00	0,00	0,00	
855230	Stage EdF relèvé Stage Collectif Femme DIJON 3 jours 8 athlètes					50%	STAGCO2	3 000	1 500	1 500	378,13	2 622	855230	0,00	0,00	0,00	
855235	Stage EdF relèvé Stage Seniors INSEP AOUT					50%	STAGCO3	0	0	0	0,00	0	855235	0,00	0,00	0,00	
855240	Stage EdF relèvé Stage préparation championnat d'Europe					50%	STAGCO4	2 000	1 000	1 000	252,09	1 748	855240	0,00	0,00	0,00	
855245	Stage EdF relèvé					50%	STAGCO5	2 000	1 000	1 000	252,09	1 748	855245	0,00	0,00	0,00	
855250	Stage EdF relèvé Stage Juniors DIJON - nov - 3 jours 10 athlètes					50%	STAGCO6	3 400	1 750	1 650	428,55	2 971	855250	0,00	0,00	0,00	
855255	Stage EdF relèvé Stage Collectif Femme DIJON - nov - 3 jours 8 athlètes					50%	STAGCO7	3 000	1 500	1 500	378,13	2 622	855255	0,00	0,00	0,00	
855260	Stage EdF relèvé Stage Collectif national - nov					50%	STAGCO8	3 000	1 500	1 500	378,13	2 622	855260	0,00	0,00	0,00	
863	Programme de Compétition Tir en salle								37 500			863					
	Compétition de référence Réunion et coordination					100%	COORSAL	0	0	0	0,00	0	863	0,00	0,00	0,00	
	Compétition de référence Télécommunication					100%	TELSAL	0	0	0	0,00	0	863	0,00	0,00	0,00	
	Compétition de référence Stage Terminal - à définir					100%	STAGSAL	2 000	2 000	0	252,09	1 748	863	0,00	0,00	0,00	
	Compétition de référence Sélection					100%	SELSAL	0	0	0	0,00	0	863	0,00	0,00	0,00	

	Compétition de référence	Championnat d'Europe LASKO SLO 14-19/02	100%	LASK	35 500	35 500	0			4 474,56	31 025	0	0,00	0,00	0,00	
	Compétition de référence	Matériel Archerie et divers	100%	MATSAL	0	0	0			0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	
856	Programme de Compétition Tir en campagne												856			
856100	Compétition de référence	Suivi athlètes	50%	SUIVCA	0	0	0			0,00	0	856100	0,00	0,00	0,00	
856102	Compétition de référence	Jeux mondiaux	50%	JMOCA	8 500	4 250	4 250			1 071,37	7 429	856102	0,00	0,00	0,00	
856105	Compétition de référence	Réunion et coordination	50%	COORDCOA	500	250	250			63,02	437	856105	0,00	0,00	0,00	
856110	Compétition de référence	Télécommunication	50%	TELCA	500	250	250			63,02	437	856110	0,00	0,00	0,00	
856115	Compétition de référence	Regroupement France Parcours	50%	STAGCA1	8 000	4 000	4 000			1 008,35	6 992	856115	0,00	0,00	0,00	
856120	Compétition de référence	Regroupement France Parcours	50%	STAGCA2	0	0	0	0	30 500	0,00	0	856120	0,00	0,00	0,00	
856125	Compétition de référence	Regroupement France Parcours	50%	STAGCA3	0	0	0			0,00	0	856125	0,00	0,00	0,00	
856130	Compétition de référence	Stage Terminal - à définir	50%	STAGCA4	3 000	1 500	1 500			378,13	2 622	856130	0,00	0,00	0,00	
856135	Compétition de référence	Chpt de France	50%	FRACA	500	250	250			63,02	437	856135	0,00	0,00	0,00	
856140	Compétition de référence	Sélection	50%	SELCA	3 500	1 750	1 750			441,15	3 059	856140	0,00	0,00	0,00	
856145	Compétition de référence	Championnat du Monde	60%	YAN	45 000	26 750	18 250			5 671,98	39 328	856145	0,00	0,00	0,00	
856150	Compétition de référence	Matériel Archerie et divers	50%	MATCA	0	0	0			0,00	0	856150	0,00	0,00	0,00	
857	Soutien aux entraineurs												857			
857100	Primes EN			PRIMEN	15 000	0	15 000	15 000		1 890,66	13 109	857100	0,00	0,00	0,00	
857200	Developpement expertise	Préparation mentale staff	33%	PMSTAF	1 500	500	1 000	6 000		189,07	1 311	857200	0,00	0,00	0,00	
857210										0,00	0	857210	0,00	0,00	0,00	
857300	Conseil des entraineurs	Conseil des entraineurs	0%	CONSEN	5 000	0	5 000			630,22	4 370	857300	0,00	0,00	0,00	
858	Management, coordination et influence sportive												858			
858100	Suivi et coordination	Réunion et coordination PPF (DTN, Pôles France, etc...)	15%	COORDDTN	12 000	1 500	10 500	10 500		1 512,53	10 487	858100	0,00	0,00	0,00	
859	Accompagnement technique et spécifique												859			
859100	Dev. et innovation technique	Optimisation technologique et recherche	15%	RECH	0	0	0	0		0,00	0	859100	0,00	0,00	0,00	
859200	Matériel spécifique	Matériel Archerie et divers	25%	MATSPE	40 000	10 000	30 000	35 000		5 041,76	34 958	859200	0,00	0,00	0,00	
859210		Imprimante 3D	0%	IMPR	5 000	0	5 000			630,22	4 370	859210	0,00	0,00	0,00	
859220			15%							0,00	0	859220	0,00	0,00	0,00	
859300	Staff intégré	Préparation physique et mentale / récupération	15%	PPMPP	25 000	4 000	21 000	21 000		3 151,10	21 849	859300	0,00	0,00	0,00	
860	Soutien à l'encadrement médical et paramédical												860			
860100	Ostéopathe	Ostéopathes	40%	OSTHEO	5 000	2 000	3 000	3 000		630,22	4 370	860100	0,00	0,00	0,00	
863	Suivi Médical (SMR)												863			
863100	FRAIS COMMISSION MEDICALE							0				863100	0,00	0,00	0,00	
863200	SUIVI BIOLOGIQUE HAUT NIVEAU											863200	0,00	0,00	0,00	
863300	HONORAIRES											863300	0,00	0,00	0,00	
865	Plan de transformation numérique												865			
865100	Carnet entraînement	Data base et chemin de perf - Entretien logiciel	20%	CARNE	25 000	5 000	20 000	20 000		3 151,10	21 849	865100	0,00	0,00	0,00	
865200	Chemin de performance	Entretien evolution de l'application Data	40%	APPLI	5 000	1 000	4 000	4 000		630,22	4 370	865200	0,00	0,00	0,00	
Aides personnalisées									100 000							
					1 652 200	611 697	1 140 503	0	1 140 503							

N° compte	CONTRAT DE DEVELOPPEMENT (anciennes actions 1 et 4)	observations demandes des commissions	PART		ACCORD	BUDGET	AFFECTATION	NET	BRUT	AFFECTATION	TOTAL	
			FFTA		A.N.S	TOTAL	CH_IND	DISPONIBLE	REALISE AU	CHARGES	REALISE avec	
87			159 800	0	126 000	285 800			01/01/2022		C.I	
				réel à recevoir ANS	126 000	285 800	48 000	237 800				
87100	Développement de l'école du tir à l'arc français (Clubs formateurs)		30 000	-	15 000	45 000	7 558	37 442	N° compte	0,01	0,00	0,01
871001	MATERIEL ARCHERIE								871001	0,01	0,00	0,01
871002	MAILLOTS ETAF								871002	0,00	0,00	0,00
871003	ENTRAINEMENT DES JEUNES								871003	0,00	0,00	0,00
87150	Développement de la pratique féminine		5 000	-	5 000	10 000	1 679	8 321	872008	0,00	0,00	0,00
871155	Développement de la pratique féminine : "challenge" équipe mixte 3D et campagne											
871160	Frais salariaux affectés (50% Vandionnant - 50% Jamain)											
87170	TROPHEE DES MIXTES		15 000	-	15 000	30 000	5 038	24 962	872008	0,00	0,00	0,00
87200	Labellisation des clubs		12 000	-	12 000	24 000	4 031	19 969				
872201	Frais de commissions	3 000							872201	0,00	0,00	0,00
872202	Formation des référents régionaux (déplacements - plaquette - memento formation)	9 000							872202	0,00	0,00	0,00
872203	Evaluation (webinaire) et création tutoriel	3 000							872203	0,00	0,00	0,00
872204	Signalétique clubs labellisés (création - réalisation)	4 000							872204	0,00	0,00	0,00
872206	Evolution programme informatique Labels (Exalto)	4 000							872206	0,00	0,00	0,00
872207	Communication vidéo	1 000							872207	0,00	0,00	0,00
87250	Developpement de la pratique scolaire		10 000	-	8 000	18 000	3 023	14 977				
872501	Frais de commissions								872501	0,00	0,00	0,00
87270	PARTAGE TES FLECHES		5 500	-	5 000	10 500	1 763	8 737	87270	0,00	0,00	0,00
87280	DEVELOPEMENT DU FITARCHERY		15 500	-	5 000	20 500	3 443	17 057	87280	0,00	0,00	0,00
87300	Plan de prévention des violences et cellule de gestion (et Ethique)		11 000	-	11 000	22 000	3 695	18 305				
873001	Frais de commissions								873001	0,00	0,00	0,00
873002	Télécommunication								873002	0,00	0,00	0,00
873003	Outils de prévention								873003	0,00	0,00	0,00
873004	Récompenses du quiz								873004	0,00	0,00	0,00
87350	Tir à l'arc sur ordonnance		12 800	-	3 000	15 800	2 654	13 146				
										0,00	0,00	0,00
										0,00	0,00	0,00
87400	Formation des jeunes arbitres et arbitres	28800	15 000	-	5 000	20 000	3 359	16 641				
874001	Frais de commission fonctionnement (réunions et frais postaux)	2000							874001	0,00	0,00	0,00
874002	réunion annuelle mise à jour des arbitres formateurs	3000							874002	0,00	0,00	0,00
874003	Formation arbitres Afrique du nord coopération internationale								874003	0,00	0,00	0,00
874004	Formation arbitres outre mer								874004	0,00	0,00	0,00
874005	Formation Jeunes arbitres (sur CF)	3000							874005	0,00	0,00	0,00
874006	reunion PCRA	2500							874006	0,00	0,00	0,00
874007	Arbitrages internationaux	3500							874007	0,00	0,00	0,00
874008	Petit matériel et tenus arbitres nationaux	1200							874008	0,00	0,00	0,00
874009	AFCAM	600							874009	0,00	0,00	0,00
874010	réunion des arbitres nationaux	3000							874010	0,00	0,00	0,00
874011	formation nouveaux formateurs	10000							874011	0,00	0,00	0,00
874012	frais de ports sur tenues arbitres								874012	0,00	0,00	0,00
87450	Création et animation d'une académie des entraîneurs.		18 000	-	12 000	30 000	5 038	24 962				
874501	maintenance site academiefta.fr								874501	0,00	0,00	0,00
874502	hebergement site academiefta.fr								874502	0,00	0,00	0,00
874503	honoraires sur application								874503	0,00	0,00	0,00
874504	séminaire								874504	0,00	0,00	0,00
874505	formation des cadres								874505	0,00	0,00	0,00
875	Formation continue des entraîneurs								875			
875510	Frais de commission	3 000							875510	0,00	0,00	0,00
875520	Tee-shirt entraîneurs fédéraux	900							875520	0,00	0,00	0,00
875530	Plateforme formation à distance (abonnement et coût de fonctionnement)	1 900							875530	0,00	0,00	0,00
87550	Accompagnement mise en place du PSF		10 000	-	30 000	40 000	6 718	33 282				
875501	Frais salariaux affectés(50% Vandionnant - 50% Jamain)								875501	0,00	0,00	0,00

91 - PRODUITS FÉDÉRAUX		BUDGET 2021		Total 2021 par rubrique	REALISE AU 01/01/2022
		FFTA	ANS		
911	ACTIVITÉS DU SECTEUR NON LUCRATIF (assujetti à la TVA)				
911100	Revue annuelle	-	-	-	-
912	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (assujetti à la TVA)			113 020,00	
912100	Étiquettes adresses (vente fichier adresses)	-	-	-	-
912200	Droit d'utilisation site web FFTA	-	-	-	-
912300	Publicité Revue annuelle	budget communication	16 520,00		
912310	Publicité digitale site FFTA		1 500,00		
912400	Insertions publicitaires		10 000,00		
912500	Sponsorisation		20 000,00		
912510	Partenariat ERREA Equipes de France		10 000,00		
912511	Partenariat ERREA tenue des arbitres		30 000,00		
912512	Partenariat autres		-		
912600	CLUB DES PARTENAIRES FFTA		25 000,00		
912700	Animations FFTA		-		
912800	Stocks et en-cours		-		
912900	Divers		-		
913	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (exonéré de TVA)			15 500,00	
913100	Ventes d'articles directs FFTA		2 000,00		
913200	Participations aux frais de port		10 000,00		
913300	Droit d'auteur		-		
913400	Recettes sponsoring		-		
913500	redavance boutique extérieure FFTA		2 000,00		
913600	Royalties centrale club & Amphora		1 500,00		
913700	Divers		-		
913800	Variations de stocks		-		
913900	Reprise sur provisions		-		
914	SUBVENTIONS			178 500,00	
914100	ANS - STRUCTURATION		126 000,00		
914110	ANS aide organisation Internationales (Nimes 2021)	budget communication	9 000,00		
914120	CNOSF ou ANS MAGAZINE "TIR AL'ARC LE MAG" sport en France		-		
914130			-		
914131	ANS FOND DE COMPENSATION		-		
914132	ANS TRANSFORMATION NUMERIQUE		-		
914200			-		
914210	M.S. RELATIONS INTER. MAIE		-		
914300	C.N.O.S.F. - Relations Internationales		12 000,00		
914310	C.N.O.S.F. - Tenues équipes		-		
914320	C.N.O.S.F. - ou ANS production image	budget communication	15 000,00		
914330	C.N.O.S.F. - francophonie		-		
914400	autres subventions diverses		7 000,00		
914700	Aides à l'emploi	dt apprentissage	8 000,00		
914800	Service civique		1 500,00		
914900			-		
915	RECETTES FÉDÉRALES			2 451 862,00	
915100	Licences (base 67.000 licenciés en 2022 - 70.000 en 2023)		2 100 000,00		
915110	Contribution fond spécial grands événements (base 70.000 licenciés)		140 000,00		
915150	Affiliation clubs		33 000,00		
915200	Cotisations clubs calendrier (saison extérieure seule)		50 000,00		
915400	Passeports		3 000,00		
915500	Guides et mises à jour - DVD		15 000,00		
915600	Distinctions sportives badges		100 000,00		
915800	Dons mécénat (dont NIMES 9000 à reverser)		10 000,00		
915900	Produits divers		862,00		
916	RECETTES STAGES F.F.T.A.				
916200			-		
917	AUTRES PRODUITS COMMUNS			46 000,00	
917100	Assemblée générale FFTA		-		
917200	CPAM		5 000,00		
917210	Uniformation		-		
917230	ASP - CONTRAT PROFESSIONNALISATION	a vérifier	2 000,00		
917300	Formations Arbitres Formateurs		-		
917430			-		
917500	Remboursement du Président		-		
917700	Tenue des arbitres	selon ventes	30 000,00		
9178	RECETTES DES COMMISSIONS				
917810	Signalitique Roll-Up		-		
917850	Stagiaires commission sport santé		-		
917860			-		
REMBOURSEMENTS DIVERS					
917900	Remboursement divers		5 000,00		
917910	Remboursement internet (sport pour tous-mutualisation)		4 000,00		
917920			-		
918	PRODUITS FINANCIERS			3 000,00	
918100	Revenus des valeurs mobilières de placement & livrets		3 000,00		
919	PRODUITS EXCEPTIONNELS			105 000,00	
919100	Reprise sur fonds grands événements- NIMES	convention	33 000,00		
919200	Refacturation frais NIMES		5 000,00		
919300	Autres Reprise fonds grands événements		-		
919400	Reprise sur Fonds 2024		-		
919405	Reprise sur Fonds 2024 (Head coach 40 , traduction 30, pensions INSEP 85)		175 000,00		
919500	Reprise sur Fonds Equipements		-		
919600	Reprise sur Fonds RELANCE		-		
919700	Reprise sur provision travaux ROSNY		50 000,00		
919710	Reprise sur provision conventionnel comptabilité		50 000,00		
919800	Produits sur exercice antérieur		-		
919900	Reprise sur provisions		-		
919900	Reprise sur dépréciation stock (SNL)		-		
920	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTERIEUR				
920400	Report ressources non utilisées subventions attribuées (fonds dédiés) structuration		-		
930					
940	CHAMPIONNATS NATIONAUX			227 285,00	
940101	Salle - CF - ind - Jeunes		9 600,00		
940102	Salle - CF - ind - Adultes		14 000,00		
940103	Nature-individuels		19 075,00		
940104	Nature-par équipes		7 560,00		
940105	TAE - Manches de D2- équipes		20 480,00		
940106	TAE - Manches de D1 équipes CL et CO		30 800,00		
940107	TAE - CF équipe D2 + mâles BR CL et CO		10 080,00		
940108	TAE - CF Elite+ Double mixte		8 268,00		
940109	TAE - CF jeunes ind + mixte + équipes de club		11 302,00		
940110	TAE - CF ind		28 000,00		
940111	Campagne - CF		16 070,00		
940112	Campagne - CF Elite + juniors		3 850,00		
940113	3D - CF Elite		6 160,00		
940114	3D - CF		16 380,00		
940115	Campagne - CF équipes de club		5 760,00		
940116	3D - CF équipes de club		8 400,00		
940117	Beursault - CF		11 500,00		
959	ORGANISME DE FORMATION			79 200,00	
959110	Stages CQP animateurs (60 stages * 1120)		67 200,00		
959130	Stages DESIAPS		12 000,00		
959150	Stages DESIAPS		-		
959160	Formation continue		-		
959600	Remboursements déplacements		-		
959700	Formation continue des cadres		-		
959800	Produits S/Exercice antérieur		-		
TOTAL			3 248 867,00	178 500,00	3 219 367,00

99 - PRODUITS PERFORMANCE		BUDGET 2022		Total 2021 par rubrique	REALISE AU
		FFTA	ANS		01/01/2022
991	SUBVENTIONS			1 040 503	0,00
991100	A.N.S. Haut Niveau		1 040 503		0,00
991110	A.N.S. Compensation Primes P.O.				
991900	Autres subventions				
992	STAGES ET COMPETITIONS			10 000	0,00
992100	Stages	-			0,00
992200	Compétitions	5 000			0,00
992900	Divers	5 000			0,00
993	PENSIONS POLES			142 300	0,00
993100	INSEP (facturation aux athlètes - 85000 reportés sur fds 2024)	55 000			0,00
993200	NANCY	41 400			0,00
993300	DIJON	15 100			0,00
993400	BORDEAUX	30 800			0,00
993500	DIJON centre National arcs à poulies				0,00
993900	Tenues des pôles	-			
993910	Ciblerie des Pôles	-			0,00
994	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTERIEUR			-	0,00
994100	Report ressources non utilisées sur exercice antérieur	-			0,00
	TOTAL	152 300	1 040 503	1 192 803	0,00